

VOLUME 17

# Mélanges Historiques

## Défense de nos Origines

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

---

Préface de M. Aegidius Fauteux



EDITIONS EDOUARD GARAND  
1423-1425-1427, rue Sainte-Elisabeth  
Montréal  
1930



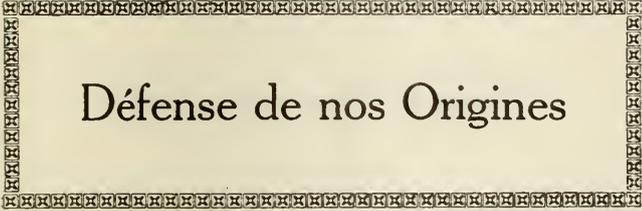
THE LIBRARY OF  
**YORK**  
UNIVERSITY

YUL





457  
2 / 6076



## Défense de nos Origines

---

*(Tous droits réservés, Canada, 1930)*

---

VOLUME 17

Mélanges Historiques

---

# Défense de nos Origines

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN / SULTE

Compilées, annotées et publiées par

**GERARD MALCHELOSSE**

---

Préface de M. Aegidius Fauteux

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA



EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-25-27, rue Sainte-Elisabeth

MONTREAL

1930

FC  
305  
S94  
1918  
V.17

SCOTT

## Préface

---

*S'il y a quelqu'un à qui il est permis d'appliquer la parole connue : Defunctus adhuc loquitur, c'est bien Benjamin Sulte. Sept ans se sont déjà écoulés depuis que nous l'avons conduit à sa dernière demeure, et cependant il n'a pas encore cessé de parler, c'est-à-dire d'écrire. Du fond de son tombeau, il semble déployer la même activité inlassable qui faisait de son vivant l'étonnement de tous; il continue à illuminer des indestructibles rayons de son intelligence les vastes champs de l'histoire canadienne, semblable à ces astres qui ont pu s'éteindre il y a longtemps au fond des firmaments, mais dont les ondes lumineuses persistent et se propagent jusqu'à nous à travers l'éther. L'ouvrage que nous avons l'avantage de présenter aujourd'hui au public est le dix-septième que nous devons à ce mort qui ne fut jamais plus vivant, et il est loin d'être le dernier. Il n'y a plus de raison pour que son oeuvre posthume ne dépasse pas, avant longtemps, celle pourtant immense qu'il a vue grandir sous ses propres yeux pendant les soixante ans de sa vie active.*

*Il convient cependant d'ajouter que cette heureuse survie dont bénéficie sa mémoire, Benjamin Sulte ne la doit pas tout entière à ses propres mérites, quelque imposants et quelque considérables qu'ils soient. Il la doit pour une large part à l'action incessante du plus fervent des héritiers littéraires. Nous avons nommé M. Gérard Malchelosse.*

Chacun sait en effet avec quelle constance admirable M. Malchelosse poursuit depuis bientôt dix ans la pieuse mission qu'il s'est donnée. Pour mettre au jour, en un aussi court espace de temps et dans un milieu encore si peu propice à l'éclosion des oeuvres de l'esprit, dix-sept volumes d'un même auteur, quelque réputé qu'il puisse être, il faut assurément un courage et une détermination dont on ne trouve pas souvent d'exemple. Qui dira ce qu'un semblable résultat représente d'obstacles vaincus, de difficultés surmontées, et d'apathies secouées, ce qu'il représente surtout d'heures de labeur acharné? Compulser des manuscrits dont cinquante ans de travail ont fait un amoncellement formidable, reviser un texte quelquefois vieilli, le contrôler au moyen des découvertes récentes, le collationner avec plusieurs autres afin d'en trouver la leçon définitive, le compléter même au besoin s'il est resté inachevé dans le brusque arrêt de la mort, voilà seulement quelques-unes des opérations à la fois ardues et délicates auxquelles a dû se livrer le consciencieux éditeur de M. Sulte et qu'il n'a eu le loisir d'accomplir qu'en prenant chaque soir sur ses heures de repos, après la dure tâche quotidienne accomplie.

Dans la plénitude de son désintéressement, M. Malchelosse, je le sais, ne pense qu'à s'effacer derrière son héros, et je crains qu'il ne m'en veuille d'avoir voulu signaler la part qui lui revient dans l'oeuvre présente et dans les autres qui l'ont précédée, mais il m'a semblé que c'eût été une véritable injustice que de manquer de le faire en cette occasion. J'irai même jusqu'à dire que c'eût été com-

*mettre une ingratitude. M. Malchelosse, en effet, en prolongeant l'oeuvre du plus personnel et du plus convaincu de nos historiens canadiens, en s'en faisant non seulement l'éditeur, mais pour ainsi dire le continuateur, n'a pas simplement voulu faire acte de disciple et honorer la mémoire d'un maître qu'il admire et qu'il aime, mais il a prétendu surtout faire acte de patriote et contribuer à une plus grande glorification de son cher Canada par la diffusion des plus belles pages de son histoire.*

*Cette préoccupation première de servir la patrie est visible déjà dans le choix de chacune des pièces qui ont composé jusqu'ici les Mélanges historiques, mais il nous semble qu'elle apparaît plus clairement encore dans la publication présente qui a précisément pour objet de revendiquer la pureté primitive de notre race canadienne-française. Ce n'est pas sans raison que, dans le vaste arsenal mis à sa disposition et où il pouvait indifféremment puiser, M. Malchelosse a choisi cette vivante et ferme réplique de Benjamin Sulte à l'une des attaques qui visent le plus directement notre honneur national. Il y a vu une opportune leçon de fierté dont nous ne ferons jamais trop notre profit.*

*La question de nos origines est une de celles qui ont le plus constamment attiré Benjamin Sulte, et, pour l'avoir abordée sous toutes ses faces à plusieurs reprises, on peut dire qu'il est un des rares historiens qui en ont fait complètement le tour. Tout le monde connaît la légende, née d'une page amusante de La Hontan, d'après laquelle la Nouvelle-France aurait été, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, colonisée par une immigration féminine plus*

que douteuse, mais bien peu se sont donné la peine ou ont eu à leur disposition les moyens de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans cette fâcheuse assertion du trop fameux officier gascon. Chez nous, pour qu'elle fût rejetée du premier coup et sans examen par la plupart, il a suffi qu'elle blessât notre sentiment en salissant l'honneur de nos grand'mères, mais le plus grand nombre des historiens étrangers, qui n'avaient pas les mêmes raisons d'être offusqués, l'ont au contraire acceptée avec la même légèreté correspondante et sans plus d'examen. Or, il est toujours dangereux en histoire de peser les questions quelles qu'elles soient dans la balance du sentiment. Il y a d'autres populations dont on ne peut contester la tare originelle quoiqu'elles ne s'en portent pas beaucoup plus mal aujourd'hui que des siècles de civilisation ont plus ou moins filtré la souillure de leur commencement. Est-ce que tel serait aussi le cas du peuple canadien-français? Du moment que le problème est posé, il ne sert à rien de l'é luder, et nous n'avons plus qu'à l'examiner froidement à la lumière crue des faits. Et c'est ce qu'a fait Benjamin Sulte avec son ordinaire conscience d'historien. Que dans l'étude de ce problème il fut uniquement soucieux d'arriver à la vérité et prêt à en accepter toutes les conséquences, il n'y a pas à en douter et nous n'aurions pour nous en convaincre qu'à nous rappeler ce qu'en plus d'une occasion lui ont coûté de repos et, même, momentanément, de considération, sa franchise d'expression et son audace à aller contre quelques opinions généralement reçues. Mais il est arrivé cette fois qu'après une enquête appro-

*fondie, sa conviction d'historien s'est trouvée complètement d'accord avec sa fierté patriotique, et il n'en a été que plus heureux. Aussi faut-il voir, dans son travail, avec quelle ardeur redoublée il monte à l'assaut de la stupide calomnie lancée par La Hontan et en démolit pièce par pièce tout l'échafaudage. Nous ne croyons pas que le vigoureux écrivain ait jamais écrit beaucoup de pages où une verve plus brillante s'allie avec un raisonnement plus serré.*

*Avec ce travail de M. Sulte qui complète si heureusement celui déjà consacré à la même question par J.-Edmond Roy, et avec les deux chapitres si nourris que M. Malchelosse y a fort à propos ajoutés sur Mme Bourdon et sur les faux-sauniers, il n'est personne qui fera maintenant difficulté d'admettre que le procès de nos origines est enfin et définitivement jugé à l'encontre de La Hontan et de ses trop nombreux échos. Mais les légendes, surtout celles qui sont défavorables, ont la vie dure et on ne les tuera jamais trop souvent. Et c'est pourquoi M. Malchelosse aura rendu à notre histoire un service particulièrement apprécié en publiant l'excellent mémoire de M. Sulte sur les origines canadiennes. Nous ne pouvons que l'en féliciter et que l'en remercier, en souhaitant qu'il continue pendant longtemps encore à enrichir de travaux d'une semblable valeur sa déjà précieuse collection de Mélanges historiques.*

Aeg. FAUTEUX.





## DÉFENSE DE NOS ORIGINES

---

Dans cette série d'articles nous allons raconter comment s'est formée la première population française du Canada et, de cette manière, mettre chacun de nous en position de répondre aux attaques que les étrangers dirigent parfois contre nos origines.

Le nombre des colonies dont les familles fondatrices prêtent à la critique est assez considérable, et il en résulte que, pour les lecteurs en général, toute colonie a une tare, un péché originel. Il est grandement temps que le Canada français produise ses papiers, s'il ne veut pas que l'Histoire continue de le confondre avec tout le monde.

### **I—Au Brésil, aux Antilles, en Australie, 1555, 1650, 1788.**

La première tentative d'établissement des Français au Brésil ressemble tout à fait à ce qui s'était passé en Canada. Elle date de 1555, au moment où Jacques Cartier expirait en France sans avoir, malgré ses succès éclatants, ouvert les yeux à ses compatriotes sur la nature des pays nouveaux et la façon de s'y établir. Le chef de l'entreprise

du Brésil <sup>1</sup> se nommait Nicolas Durand de Villegaignon ; il avait été d'abord chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mais, devenu calviniste, il se fit partisan de Coligny et, ensuite, fut fait vice-amiral de Bretagne. Son historien le plus complet et le plus récent est Paul Gaffarel, professeur d'histoire à Dijon (France). Le livre <sup>2</sup> est très bien écrit et a de l'attrait pour le lecteur, lorsqu'on ne soupçonne pas quel tissu de fausses notions se trouve au-dessous des mots, car l'auteur est régulièrement à côté du chemin qu'il s'imagine parcourir. En cela, il ne fait qu'imiter ce qui se débite si souvent devant le public européen au sujet des colonies.

“L'entreprise s'annonçait mal, écrit M. Gaffarel. A l'exception de quelques gentilshommes et des volontaires, catholiques ou protestants,<sup>3</sup> on n'avait encore recruté que des mercenaires, et encore dans les bas-fonds de la société... D'un autre côté, on s'exposait à un échec certain en ne conduisant au Brésil qu'une poignée d'hommes. Villegaignon recourut alors au moyen suprême. Il se présenta de nouveau à Henri II et lui demanda l'autorisation de débarrasser la France des criminels entassés dans les prisons, qui voudraient bien échanger les

1. Des traditions, rapportées par Descaliers, mais qui ne s'appuient sur aucun document authentique, et qui ont d'ailleurs été très discutées, attribuent la découverte du Brésil au navigateur dieppois Jean Cousin. Il est en effet fort douteux que Cousin ait été le précurseur de Christophe Colomb dans la découverte de l'Amérique. Voir Paul Gaffarel, *la Découverte du Brésil par Jean Cousin*, Paris, 1874.

2. *Le Chevalier de Villegaignon*, Paris, 1874.

3. Villegaignon agissait entre 1555 et 1558. Son intention réelle fut d'ouvrir un lieu de refuge aux protestants ; il était assisté dans ce dessein par Coligny. Voir Paul Gaffarel, *Histoire de la Floride française*, p. 8.

horreurs de la captivité et la crainte du dernier supplice contre la perspective de la réhabilitation par le travail et au besoin de la libération au Brésil...<sup>4</sup> C'était déjà la salutaire pensée que les Anglais reprirent deux siècles plus tard, quand ils créèrent leurs colonies pénitentiaires d'Australie : expatrier les criminels, mais en leur donnant l'occasion de se régénérer par une bonne conduite, et de renaître pour ainsi dire à une vie nouvelle par l'expiation et la persévérance dans le travail. On sait quels ont été pour les Anglais les merveilleux résultats de ces colonies pénitentiaires... Combien est-il à regretter que nous n'ayons pas profité plus tôt de cette excellente idée, conçue par un Français, et que le projet de Villegaignon n'ait jamais été repris, sauf à une époque tout à fait contemporaine!...

“Villegaignon n'avait oublié aucune profession... Il ne s'était pas même contenté du nécessaire, il avait songé au superflu... Ce qui l'excuse jusqu'à un certain point, c'est qu'il entendait fonder au Brésil un établissement durable, et croyait avec la naïveté de l'inexpérience qu'il fallait y implanter tout d'une pièce et les nécessités et les raffinements de la vie européenne.

“Par une singulière imprévoyance qui dénotait non seulement sa profonde ignorance en matière coloniale, mais aussi celle de ses supérieurs immédiats, Villegaignon avait oublié le principe essentiel de toute société en formation : il n'avait pas

---

4. Les Portugais semaient alors la terreur chez les indigènes qu'ils désiraient soumettre ou anéantir.

songé à la famille.<sup>5</sup> Tous ces colons étaient en effet des hommes, et comment espérer qu'ils s'attacheraient à cette nouvelle et lointaine résidence, s'ils ne s'y créaient pas un intérieur aimable, et si leurs enfants, Français d'origine, mais Brésiliens de naissance, n'étaient pas retenus en Amérique par les mille attaches qui rendent toujours si cher le pays natal?"

M. Gaffarel est dans l'erreur depuis sa première ligne jusqu'à la dernière; néanmoins je doute qu'il y ait beaucoup d'hommes en Europe pour le contredire, tant les fausses idées sur les colonies sont en faveur dans l'enseignement scolaire et chez les auteurs.

Sur le texte qui vient d'être cité, il faut observer: 1o que le premier objet de l'entreprise eût dû consister à défricher le sol et à en tirer de la nourriture; le reste serait venu par surcroît; 2o le mélange de catholiques et de protestants, à l'heure où les guerres religieuses désolaient la France, était une faute grave; 3o le choix de repris de justice ne pouvait produire aucun bien, mais plutôt un mal inévitable; 4o l'Australie s'est peuplée dans des conditions qui ne ressemblent en rien à la tentative du Brésil ni à celle du Canada; 5o Roberval avait essayé le même système que Villegaignon quatorze ans avant celui-ci et sans succès.

---

5. Il est cependant mentionné que dans la seconde expédition (1557), commandée par Bois-le-Comte, neveu de Villegaignon, il y avait quelques femmes et des enfants, de même que des pasteurs envoyés par Calvin. Les disputes de religion firent avorter cette tentative de colonisation.

Choisir de force des condamnés, rebuts des villes; rien que des hommes; les transporter dans les forêts du Nouveau-Monde; les employer aux mines, à la chasse, à la pêche, à la traite; vivre des provisions achetées en Europe; n'étudier ni le climat ni les nécessités de la vie sous un ciel étranger; gouverner la colonie par la bastonnade, l'emprisonnement et la potence; épuiser toutes les ressources apportées d'Europe, avant que de songer à se pourvoir dans le pays nouveau; passer le temps en discussions religieuses; maltraiter les Sauvages, et finalement retourner en France dans un état affreux de misère, après avoir perdu la moitié de son monde—telle est l'histoire des expéditions en pure perte de Roberval et de Villegaignon.

Voyons un tableau tout différent du premier: Recruter, par la persuasion, quelques jeunes cultivateurs avec femmes et enfants; les placer sur une terre et leur aider au début; leur défendre le commerce; les mettre en état de vivre bientôt des produits de leur culture; savoir se conformer au climat en inventant le logement et le costume nécessaires; gouverner la colonie "en bon père de famille"; bannir tous les mauvais sujets qui arrivent; ne jamais compter sur les ressources de l'Europe, mais utiliser celles du jeune pays; n'avoir qu'une religion; traiter les Sauvages doucement—telle est l'histoire de la colonisation du Canada à partir de Richelieu et de Champlain (1632).

La colonisation du Canada avait été tentée en 1541, et jusque vers 1627 on a voulu l'exécuter d'après les faux principes que Roberval, Villegaignon et les administrateurs de leur temps avaient adop-

tés.<sup>6</sup> Chaque effort de ce genre se terminait par un désastre. Il ne pouvait en être autrement.

Vers 1630, Richelieu adopta la seule idée pratique dans ces sortes de choses, et alors commença, en petit, mais sûrement, cette colonisation qui, tout mal conduite qu'elle fût, est cependant une merveille. N'allons pas dire que Richelieu employa des moyens plus grands, plus considérables que ceux dont avaient disposé Roberval et Villegaignon, mais son idée était juste, voilà tout.<sup>7</sup> Sa combinaison était si conforme à la nature, si correctement calculée pour atteindre le but, qu'elle a réussi. Je me hâte de répéter qu'elle a été malgré tout très mal conduite. Champlain ne fit qu'assister aux débuts de cet ordre de choses; il mourut en 1635.

Ne me parlez pas de Roberval, c'était Ville-gaignon II. Tous deux étaient aussi maladroits l'un que l'autre.

Dans tout cela, direz-vous, comment expliquer le succès des colonies pénales de l'Australie?

Je réponds: Depuis un siècle, on accomplit avec facilité des travaux qui ne pouvaient s'exécuter il y a trois cent cinquante ans. Par exemple, au lieu d'un pauvre petit navire à voiles de soixante-quinze tonneaux qui arrivait à Québec ou au Brésil une fois l'an — quand il arrivait — il allait constamment sur les côtes de l'Australie nombre

6. De 1562 à 1569, Jean Ribaut et René de Laudonnière entreprirent l'établissement de huguenots dans la Floride et la Caroline. Mal organisées, ces tentatives échouèrent toutes. Voir Paul Gaffarel, *Histoire de la Floride française*, Paris, 1875; abbé Ferland, *la France dans l'Amérique du Nord*, p. 38-45.

7. Nous ne croyons pas que Richelieu et la Compagnie des Cent-Associés qu'il forma dépensèrent autant d'argent sous ce rapport que Coligny, Villegaignon et Roberval.

de grands navires du port de plusieurs centaines de tonneaux, à marche rapide, qui vont et viennent chargés de provisions, habillements, instruments d'agriculture, outils pour les métiers, troupes de soldats et services publics, de manière à faire de Botany-Bay un faubourg de Londres. Cette colonie pénale s'est trouvée, dès le début, sous le pouce des autorités civiles, militaires et religieuses de la métropole, par suite de la facilité des communications. C'était autre chose à Québec en 1541 et au Brésil en 1555-1558!

Mais les criminels d'Australie? Eh bien! de quoi se seraient-ils montrés mécontents? On leur faisait un paradis terrestre plus commode que celui d'Adam. Tous les calculs tournaient à leur avantage. Et notez qu'ils amenaient avec eux leurs femmes, tandis que Roberval et Villegaignon avaient oublié cet *item*.<sup>8</sup>

Ici nous abordons un autre passage du livre de M. Gaffarel. Il dit: "Si Villegaignon avait eu le bon sens de sanctifier par le mariage les unions des Français avec les femmes du pays, une race franco-brésilienne vive et hardie, intelligente et féconde, comme toutes les races métisses, se serait vite acclimatée autour de son fort, et une véritable France américaine aurait été fondée... Si, plus tard, nos compatriotes réussirent à fonder au Canada un établissement sérieux, ce fut uniquement par la fusion des races: à cette seule condition une colonie a des chances sérieuses de prendre racine dans un pays."

---

8. Voir la note 5.

On peut être certain d'une chose: c'est que M. Gaffarel ne sait absolument rien des origines de la population franco-canadienne. S'il est une question qui soit clairement réglée pour nous, aujourd'hui, c'est bien celle-là. En Europe, il paraît que l'on pense autrement. Nous n'avons pas même eu cinquante mariages mixtes parmi nous, et encore ceux-ci datent presque tous d'une époque où la colonie était fondée, prospère, et vivait de sa vie propre.

Ce qui embrouille les historiens européens, ce sont les Métis du Nord-Ouest. Ceux-là ne sont pas des Canadiens, mais on persiste à vouloir les placer dans notre milieu. Nous en parlerons en leur temps.

Ces Métis sont les descendants des coureurs de bois, partis de chez nous il y a cent cinquante ans,<sup>9</sup> alors que nous en étions à notre troisième génération dans le Bas-Canada. Ces hommes, pour la plupart, ne nous sont pas revenus. Les Métis issus d'eux vivent à plus de quatre cents lieues de notre groupe. Les femmes des tribus sauvages les ont absorbés. Ces gens sont depuis un siècle et demi perdus pour nous. Ils n'ont pas conservé d'attaches avec nos familles; j'irai plus loin: ils ne nous aiment pas.<sup>10</sup> J'ajouterai aussi que, loin de former

9. M. Sulte veut parler des coureurs de bois qui, de 1675 à 1725, ne sont jamais revenus des pays d'En Haut. Les traiteurs au service de la Compagnie du Nord-Ouest et de celle de la Baie d'Hudson ont puissamment contribué, de 1770 à 1825 surtout, à la naissance de la race métisse.

10. M. Sulte n'exagère pas. N'a-t-on pas vu, à deux occasions, en 1870 et 1885, les Métis ayant à leur tête Louis Riel prendre les armes contre nous pour briser les liens qui les rattachaient à leurs ancêtres de la province de Québec? Gens à demi civilisés, ils préféreraient la vie des bois.

une race "vive, intelligente et féconde," comme le veut M. Gaffarel, ils sont lourds, bornés et se multiplient lentement. Ce sont de hardis chasseurs, mais une sous-race à tous égards.

Le lecteur ne devinerait jamais ce qui se publie de contes en l'air, sous la signature de savants de l'Europe, au sujets des Sauvages, des criminels transportés, de la formation des races, etc... C'est inouï, c'est renversant, c'est à faire douter si la science a le droit de se montrer parmi les gens de bon sens. Voilà, par exemple, M. de Quatrefages, trente ou quarante fois décoré, qui prétend que les Canadiens-français ne possèdent plus de vigueur physique et sont incapables de travaux fatigants parce que, ajoute-t-il, un long séjour en Amérique leur a fait perdre le nerf et le muscle que leurs pères avaient apportés de France, car il est entendu qu'une race transplantée finit par disparaître dans l'épuisement. Le milieu primitif lui manquant, elle ne saurait se multiplier et conserver son type de force ou physique ou mental!

Un autre savant, qui abonde dans le même sens, tire la conclusion suivante: "Si donc nous nous amoindrissons intellectuellement et physiquement en quittant le foyer de la race, si donc nous marchons par cette voie à l'anéantissement, il faut admettre que nous allons contre nature, et que, à l'origine, Dieu n'a pas créé qu'un homme et une femme pour tout le globe, mais bien plutôt un homme et une femme dans chaque pays."

Qu'on décore davantage cet héritique, malgré qu'il le soit déjà trop!

Il va sans dire que ces étonnants penseurs ne

connaissent pas l'existence des Etats-Unis, de l'Australie et de tant de contrées où les Anglais se sont "transplantés" et se trouvent mieux qu'en Europe.

Dans la science de certaines personnes, il paraît que le savoir est inutile. Puis, une fois une théorie lancée, elle fait boule de neige jusqu'à ce qu'une autre *idée* vienne l'arrêter en chemin, mais on ne s'avise pas de pénétrer dans le sujet même. L'histoire de la Guyane et des Antilles est délicieusement transformée par cette école.

Ainsi, au XVIIe siècle (en même temps que le Canada) Louis XIV approuvait le plan d'une colonie à la Guyane, et il s'en tira avec un fiasco bien conditionné. A présent, on proclame que, vu la nouveauté du milieu, les influences fâcheuses de ces terres nouvelles, les colons ne purent s'y maintenir, et l'on en déduit cette vérité éblouissante, à savoir que les Européens arrivant dans le Nouveau-Monde doivent calculer qu'il périra huit cents hommes sur mille, à cause de tout ce qui vient d'être dit et, par conséquent, si vous voulez fonder une colonie durable, il ne faut pas cesser d'y envoyer des masses de recrues et de toujours prévoir qu'il en périra huit sur dix!

Comment faisaient donc les cinq ou six mille Français du Canada qui sont devenus deux millions et demi en deux siècles et demi!

L'histoire de la Guyane, la voici dans toute sa nudité: 1o des bandes de vagabonds sortis des faubourgs des villes, impropres à cultiver le sol; 2o des hommes travaillant aux mines; 3o tous gens nourris de salaisons apportées de France d'année

en année; 40 pas de femmes; 50 la guerre contre les Sauvages.

Nous pensons bien, en effet, qu'il a dû périr huit hommes sur dix.

## II — Au Canada avant 1608, et jusqu'à 1632.—

### Le baron de Léry, 1518. —

#### Premiers colons.

Le 3 juillet 1608 Samuel Champlain commença la construction d'un poste de traite à Québec.

Est-ce à partir de cette date que la colonie française du Canada compte son origine, son installation? Oui, incontestablement, quoiqu'elle soit restée dans un état insignifiant jusqu'à 1632.

N'y avait-il pas déjà des Français dans les parages du golfe? Oui, les pêcheurs basques, bretons et normands fréquentaient les côtes longtemps avant les voyages de Cartier. De plus, en 1604, un poste s'était formé en Acadie, aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse.

Y avait-il des Français sur les bords du Saint-Laurent quelque part entre Gaspé et Montréal, par exemple? Non, cette croyance n'est pas soutenable du moment où l'on examine les écrits du temps, c'est-à-dire les livres de Champlain, Lescarbot, des missionnaires, etc. Le présent chapitre traitera de ce dernier point: l'absence complète de tout groupe français sur le Saint-Laurent avant 1608.

N'en déplaise aux écrivains qui vont reprendre de temps en temps certaines fausses notions

dans les livres démodés et réfutés dix fois; n'en déplaise également à ceux qui "pensent" l'histoire mais se gardent bien de la "savoir", les Français n'ont pris pied au Canada que depuis 1608, et encore en si petit nombre, dans des circonstances tellement précaires, que cela ne compte presque pas avant 1632.

Nous allons remonter un siècle avant Champlain... pour prouver un vide absolu, tandis que, en logique, ce serait à nos contradicteurs à produire des preuves.

Plusieurs colonies ne commencent leur histoire que sur des suppositions. Le Canada marche sur des documents positifs. C'est le cas de dire que notre histoire a horreur du vide. Elle s'affirme d'une manière certaine dès ses débuts. Le doute ne saurait mordre sur elle. Il est facile à qui que ce soit de s'instruire de cette vérité.

Les entreprises antérieures à 1608 n'ont aucune portée en ce qui regarde le présent objet. Accordons-leur un instant d'attention, néanmoins.

Le baron de Léry avait tenté, en 1518, d'établir une colonie française dans le nord de l'Amérique. Sa démarche aboutit à l'échec de l'île de Sable. Personne n'osera dire que, "peut-être," quelques hommes, échappés de la bande de malheureux qu'il déposa sur l'île, ont pu se rendre à la terre ferme, Acadie ou Cap-Breton, ou sur d'autres points du littoral, et y donner naissance à des métissages dont les Français, par la suite, auraient recueilli le bénéfice sous forme de colons ou de coupeurs de bois. L'entreprise de de Léry ne dépassa jamais la mesure d'une tentative avortée en mer.

Sous le rapport de la colonisation elle ne compte pour rien.

Que sa troupe ait été composée de criminels ou de pauvres diables sans sou ni maille, ou de chercheurs de mines, de coureurs d'aventures, cela importe peu ; l'essentiel est de savoir que personne d'entre eux n'a eu chance de pénétrer en Canada. Ceux qui se donnent le malin plaisir de faire naître des soupçons sur ce sujet seraient fort en peine d'invoquer là-dessus des pièces justificatives, ou même un raisonnement plausible. Ce fut un coup manqué sur toute la ligne. Il ne resta en Amérique aucune trace de ce débarquement, sauf les petits chevaux de l'île de Sable, et encore cela n'est pas prouvé.

Avec Jacques Cartier, il semble que la situation se prête davantage aux conjectures. Pourtant, il n'en est rien. Lisez ses narrations et tout ce qui peut servir à mettre ses travaux en lumière, nulle part vous ne trouverez l'apparence d'un fait qui ouvre la porte à de pareilles suppositions. La critique ne saurait indiquer aucun des hommes de Cartier ou de Roberval (1534-1544) qui se soit établi sur nos terres, et lorsque les écrivains font descendre une partie des Canadiens des équipages du navigateur malouin, ils disent une chose de pure fantaisie.

D'où provient cette résistance de tant d'auteurs à nous montrer, sans l'ombre d'une preuve, Cartier, Roberval et les criminels que ce dernier conduisait comme les fondateurs du Canada ? Sait-on que l'injure s'adresse à plus de deux millions de personnes ? On prend plaisir, semble-t-il, à ou-

blier que les expéditions de ces navigateurs se sont terminées par le retour immédiat vers la mère-patrie. De tous ceux qui s'y étaient engagés, aucun ne s'est fixé sur nos rivages—il n'y a pas à le contester. Alors pourquoi toujours et sans cesse recommencer ces contes désagréables qui n'ont plus même l'attrait de la nouveauté?

En histoire, il y a deux considérations qui dominent l'étude: les faits constatés et la connaissance des choses du temps. Il n'y a pas un seul fait constaté qui appuie l'assertion d'un métissage avant 1608, ni jusqu'à 1632 et même longtemps plus tard. Aucune femme française n'est signalée avant 1613.<sup>11</sup> Les détails infinis que nous possédons sur toute l'époque ne permettent pas de supposer l'existence de Métis, encore moins de Métis se faisant colons. Toutes les entreprises antérieures à 1608 avaient péri par le mauvais choix du personnel, et certes, s'il en est resté des débris, ce ne pouvait être des fondateurs de royaumes; ils étaient trop inepêtes et trop misérablement situés pour cela. D'ailleurs, auraient-ils pu faire un mystère de leur colonie? Elle aurait été vue par quelqu'un si elle eut

---

11. C'est Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin dit l'Ecoissais; celui-ci était arrivé dès 1613, mais est-il bien prouvé que sa femme et une petite fille, née en 1612 ou 1613, l'y accompagnaient? La première mention que nous ayons relevée d'elles est de 1620, alors qu'arriva en la Nouvelle-France Hélène Boulé, épouse de Champlain.

La seconde femme qui vint en Canada est Marguerite Lesage, arrivée avec son mari Nicolas Pivert en 1614. Une troisième femme est mentionnée en 1616. Le 15 juillet, le P. Dolbeau lui donne l'extrême-onction et la nomme Marguerite Vienne, "arrivée avec son mari." Elle mourut le 19. Le Frère Sagard, qui note l'inhumation, ne donne pas le nom du mari, mais on sait qu'il s'appelait Michel Colin.

existé, et si personne ne l'a jamais découverte, comment se fait-il qu'on nous la mentionne comme une des sources de notre peuple?

Notons ici que la race acadienne,<sup>12</sup> s'étant formée à part, c'est-à-dire de gens venus directement de France, nous ne parlons point d'elle, car ses origines sont distinctes des nôtres. Restons au Canada.

L'abbé Ferland dit bien clairement ce que l'expérience nous enseigne: "la fondation d'une colonie demande, dans ceux qu'on y veut employer, la sobriété, l'obéissance, l'amour de l'ordre et du travail; il est bien rare qu'on trouve ces qualités dans des repris de justice."

Tels ont été, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les commencements de plusieurs colonies, mais comme au Canada, ces commencements n'ont rien produit; il a fallu tout reprendre à neuf.

L'Australie, au XIX<sup>e</sup> siècle, paraît avoir réhabilité l'élément "criminel;" il est vrai que notre siècle ne fait rien comme les autres. En tous cas, Roberval et Cartier n'ont pas eu de bonheur sur les rives du Saint-Laurent!

Plus tard, le marquis de la Roche reçut permission de fonder une colonie quelque part dans le golfe Saint-Laurent, mais il n'y a aucun indice attestant qu'il ait donné suite à son projet. Cet homme n'a donc pas colonisé le Canada.

La famille Cartier, nantie du privilège de la traite des fourrures et du droit de pêche dans le

---

12. Les Acadiens descendent d'une soixantaine de familles, venues pour la plupart de la Touraine et du Berry au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Voir Pascal Poirier, le **Parler Franco-Acadien et ses origines**.

Saint-Laurent, y pratiqua son industrie jusque vers 1590, mais ne fit jamais de colonisation.

Il est absurde de prétendre que les compagnons de Jacques Cartier ou leurs descendants ont formé les premières familles canadiennes. Les Malouins n'ont laissé aucune trace de leurs visites au Canada, sauf que nous connaissons un peu leurs allées et venues durant le demi-siècle qui suivit la mort de Cartier, de 1555 à 1590. Un peu de traite de pelleteries avec les Sauvages, cinq ou six navires se chargeant de poisson chaque année, voilà tout. Jamais, de 1534 à 1608, il n'y a eu d'établissement stable dans nos parages. Les documents ne permettent pas de supposer à cette époque un commencement de colonisation, fût-ce même le plus mince, le plus défectueux.

Les lettres, narrations et rapports de Champlain, de 1608 à 1629, démontrent clairement: 1o que le Canada ne renfermait aucun habitant de race blanche avant 1608; 2o que nulle colonisation n'avait pris racine ni laissé de représentant direct, ni de Métis sur les bords du Saint-Laurent 3o que tous les hommes venus ici, de 1608 à 1632, n'y travaillaient que temporairement au compte des compagnies de traite; 4o à la prise de Québec par les Kertk (1629) le pays ne renfermait que cinq familles<sup>13</sup> et un petit nombre d'individus em-

13. Nicolas Pivert et sa femme, Marguerite Lesage, arrivés en 1614.

Guillaume Couillard, arrivé en 1613, sa femme, Guillemette Hébert, et trois petites filles.

Guillaume Hubout et sa femme Marie Rollet, veuve de Louis Hébert.

Abraham Martin dit l'Écossais, sa femme Marguerite Langlois, trois petites filles et un garçon.

ployés au commerce des fourrures, sur lequel une dizaine se marièrent après 1632 lorsqu'il arriva des jeunes filles de France avec leurs familles.

Ceux dont nous ne pouvons suivre la trace après 1629 étaient repassés en France,<sup>14</sup> ou bien se sont mêlés aux Sauvages, ce qui n'est mentionné par personne, quoique nous ayons de nombreux écrits datant de cette époque même. Ils devaient être une douzaine d'hommes tout au plus, et s'ils ont produit des métissages cela ne nous regarde pas puisque ces hommes sont allés se perdre dans la forêt et n'ont pu, en aucune façon, influencer par la suite les familles françaises venues toutes formées de France.

Rechercher les Français qui ont métissé du temps de Champlain est absolument impossible. Reste la supposition; cela ne vaut guère, surtout si l'on prend la peine de voir comment Champlain conduisait les affaires de ses trente ou quarante hommes, car il en a eu rarement davantage. Le plus savant des historiens est incapable de mettre au jour des révélations susceptibles de donner de la consistance à ces efforts d'imagination.

A partir de 1608, toutes nos familles ont leur lignée parfaitement établie. C'est Nicolas Marsolet qui ouvre la liste, et encore ne se maria-t-il qu'en 1636. En 1629 il n'y avait que cinq femmes mariées

---

Pierre Desportes, Françoise Langlois, sa femme, et leur fille Hélène.

14. Avec Champlain, qui s'embarqua sur le navire de Thomas Kertk, le 24 juillet 1629, partirent Olivier Le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard. Tous revinrent en 1632.

lorsque les Anglais s'emparèrent de Québec.<sup>15</sup> Lorsque les Français en reprirent possession, en 1632, il n'y avait que les seuls ménages Pivert, Martin, Desportes, Couillard et Hubout. C'est-à-dire, quatre-vingt-dix ans après Jacques Cartier, nous n'avons que cinq familles vivant de la traite et pas un seul cultivateur.

Les ignorants parlent de déserteurs de navires, de condamnés en cours de justice, de vauriens, d'aventuriers, de gens de sac et de corde, qui auraient composé la première population de la colonie. A quoi bon leur répondre?

Mais ici faisons un reproche à nos journalistes: ce sont eux qui maintiennent aujourd'hui cette légende des métissages, des criminels, des vagabonds, des réfractaires, prétendue source première de notre population. Oui! nos journalistes s'appliquent, sans se comprendre eux-mêmes, à faire entendre aux autres que les premiers Canadiens étaient des misérables, des vauriens, des expulsés de France. Le journalisme, au Canada, est absolument livré à la politique et n'a pas d'autre étude. Si nous examinons au hasard une année de ces journaux, nous y trouvons une fois par semaine, c'est-à-dire cinquante fois durant l'année, des phrases comme celles-ci:

“Nous, les descendants des compagnons de Jacques Cartier.”<sup>16</sup> Pouvez-vous nous désigner un

15. Le petit poste de Québec composait alors toute la colonie française de la Nouvelle-France.

16. Et la plupart du temps, Jacques Cartier est inmanquablement écrit avec un trait d'union, comme s'il s'agissait du carré Jacques-Cartier, de l'école Jacques-Cartier, de l'union typographique Jacques-Cartier, etc...

seul des compagnons de Cartier qui soit resté au Canada plus d'une année et qui nous ait laissé des descendants?

"Fils de la Bretagne et de la Normandie, les Canadiens-français chérissent toujours la France." Remarquez bien que, de 1632 à 1700, il n'est venu ici qu'exactement cent individus de famille bretonne. Nos journalistes disent "Bretagne" parce qu'ils sont hantés par cette croyance que Cartier a colonisé le Canada. Les premiers colons bretons sont arrivés sur le Saint-Laurent un siècle et demi après Cartier.

"Les pionniers de notre pays furent Roberval, Cartier, le marquis de la Roche, Chauvin, etc." Il faudrait dire découvreurs ou entrepreneurs de traite, afin de ne pas tromper ceux qui prennent avec raison le mot pionnier comme synonyme de colon.

Entrepreneurs de traite étaient Cartier, Roberval, Chauvin et autres, même Champlain, bien que ce dernier désirât toujours fonder une colonie stable, mais il en fut empêché par la compagnie dont il était l'employé.

"La foi chrétienne a été implantée sur les bords du Saint-Laurent par Cartier, Roberval, Champlain." Oui, Champlain, mais pas Cartier ni Roberval! Ne répétez donc plus ces faussetés, ces mensonges qui tendent à faire déshonneur à notre journalisme.

Le résultat de ces maladresses d'expressions, si fréquentes, je le répète, dans la presse de la province de Québec, est de porter les Européens, les Américains, les Anglais qui nous entourent à croire que nos origines sont impures.

Etant donné le fait incontestable que le baron de Léry, Cartier, Roberval, le marquis de la Roche projetèrent, à tour de rôle, de fixer ici des hommes tirés des prisons du royaume, il est tout naturel que, en lisant dans nos journaux des déclarations de parenté comme celles-ci, les étrangers en déduisent une conclusion brutalement logique et terriblement à notre désavantage.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de déplorer cet état de choses. Quel plaisir prenons-nous donc à dire que nos ancêtres n'étaient que de la lie du peuple? Pourquoi cherchons-nous à noircir cette poignée d'honnêtes gens qui nous ont ouvert le Canada?

En 1896, le secrétaire de la Société historique du Wisconsin m'écrivait: "Je veux bien croire que, parvenu à 1632, lorsque le poste de Québec fut rendu à la France, et au moment où, d'après vos calculs, allait commencer sérieusement la colonisation du Bas-Canada, il n'existait aucune trace visible des hommes de Cartier ou des autres navigateurs, mais vous soutenez cela parce que vous n'avez pas retrouvé ces traces: il pouvait y en avoir quelque part." Sans doute que la chose est possible; en ce cas, cherchez parmi les Sauvages et non pas parmi nous.

Si des aventuriers ont pris terre sur les bords du Saint-Laurent et y sont demeurés, à une date antérieure à la fondation du poste de Québec, ils ont dû être absorbés par les tribus de ces contrées. En quoi cela pourrait-il avoir du rapport avec nos familles canadiennes qui, toutes, possèdent l'histoire officielle de leurs origines?

Si, pour vous complaire, nous concédons que des enfants sont nés d'un fort petit nombre de Français quelconques perdus dans les forêts du Canada, avant 1608 ou 1632 — les hommes de Chauvin, par exemple—ceux-ci n'ont point constitué un noyau de population blanche. Leur demi-sang français s'est perdu par des alliances subséquentes avec des Sauvages. La mère fait la nationalité, la langue, et l'on sait de plus que les Sauvages, à cette époque surtout, n'empruntaient rien de nos us et coutumes, tandis que les Français devenaient facilement de véritables enfants des bois. Sur quoi se fonde-t-on pour dire que nous avons plus tard recueilli ces cousins de la main gauche? Sur de simples suppositions, car les preuves manquent totalement.

Bien entendu, nous parlons à des gens versés quelque peu dans la connaissance de notre histoire et non à ceux qui demandent sans cesse qu'on les instruisse, qu'on leur apporte une bibliothèque de textes, sous prétexte qu'ils ne se sont jamais donné la peine d'étudier le sujet sur lequel ils forment des opinions—et des opinions qu'ils osent défendre!

Maintenant, voulez-vous savoir pourquoi tant de gens se trompent en ces matières? C'est parce qu'ils ne tiennent aucun compte de la chronologie. Pour eux, tout ce qui est ancien porte la même date. Mais, de trente ans en trente ans tout change dans ce monde! Représentez-vous un homme qui parle de 1812 comme si nous étions à l'union des Canadas et qui mêle 1841 avec la confédération de

1867, ou encore l'arrivée des Irlandais en 1832,<sup>16a</sup> comme si ces pauvres gens étaient venus ici en 1760!

Vers l'année 1700 nos coureurs de bois ont commencé dans l'Ouest à épouser des Sauvagesses et de là sont sortis les Bois-Brûlés ou Métis qui n'ont que cela de commun avec nous. Ce fait connu embrouille toute l'histoire, car on le rapporte sans réflexion aux origines de la colonie, ne tenant compte ni des dates ni des événements antérieurs qui remplissent un siècle et demi. On croit, en France, même aujourd'hui,<sup>17</sup> que les Métis du Nord-Ouest habitent la province de Québec. M. Gaffarel le dit en propres termes et déclare que les hommes issus de ces mélanges de sang indigène avec celui des Français "tiennent le haut du pavé, à Québec et à Montréal, dans les arts, les sciences et la littérature."<sup>18</sup>

Nous n'avons pas l'espoir d'arrêter d'un seul coup les racontars de tant de connaisseurs qui "pensent" et ne cherchent pas à "savoir," mais au moins notre argumentation servira aux Canadiens qui se trouvent dans le cas de répondre à ces étranges créateurs de légendes.

---

16a. Les Irlandais commencèrent à venir au Canada vers 1817. Voir la note 48.

17. Jusqu'à Maurice Barrès qui nous a tant amusés avec ses histoires de Métis.

18. Il en nomme plusieurs, notamment Garneau, Gérin-Lajoie, Fréchette, David, Turcotte et Sulte.

---

### III — De 1608 à 1663 — Les fondateurs de la race canadienne.

La compagnie des Cent-Associés, fondée en 1627, ne fit rien ou à peu près rien pour la colonisation et, jusqu'à 1663, elle resta maîtresse du pays, ne s'occupant que de la traite des fourrures.

De même qu'elle négligea de peupler la colonie, elle ne maintint aucune force armée pour protéger, contre les attaques des Iroquois, les rares cultivateurs qui venaient s'y établir. Dans ces conditions, les habitants n'arrivaient que par petits détachements de trois ou quatre familles par année et l'on peut dire que si en 1663 il y avait déjà sur les terres en culture le tiers de toute la population fondatrice du Canada au XVII<sup>e</sup> siècle—soit à peu près deux mille âmes—les Cent-Associés n'y avaient contribué presque en rien. Or ceci explique précisément pourquoi les familles en question venaient pour la plupart des mêmes endroits de France.

Si les Cent-Associés s'étaient donné la peine de recruter les colons, ils auraient fait les choses sur une plus grande échelle quant au chiffre annuel des immigrants, et sans doute auraient fait appel à la classe agricole de la France entière, mais ils laissèrent cette partie de leurs obligations à l'état de lettre morte, et le recrutement se fit de proche en proche, principalement en Normandie, où les navires du Canada déchargeaient leurs pelletteries.

Le premier contingent qui forma cette population se composait de quelques hommes aux ga-

ges des compagnies de traite dirigées par Champlain, de 1608 à 1629: Nicolas Marsolet, Abraham Martin, Pierre Desportes, Jean-Paul Godefroy, Guillaume Couillard, Olivier Le Tardif, Jacques Hertel, Jean Godefroy de Lintot, Louis Hébert, Jean Nicolet, Robert Giffard, onze hommes qui nous ont laissé onze familles. Sept venaient de Normandie; Jean-Paul Godefroy et Hébert étaient Parisiens; Couillard, originaire de Saint-Malo, en Bretagne, dit-on, et Giffard, du Perche. Martin, Desportes et Hébert arrivèrent de France mariés. Couillard se maria à Québec avec la fille de Hébert.<sup>19</sup> Les autres épousèrent, après 1632, des Françaises venues de Normandie avec leurs parents. Nicolet laissa une fille dont la descendance a été nombreuse et remarquable. La descendance des autres familles existe encore au milieu de nous.

Marsolet arriva dans la colonie en 1608, Martin en 1613, Couillard en 1613, Hertel en 1615, Hébert en 1617, Nicolet en 1618, Le Tardif en 1620, Desportes en 1620; ils tiennent la tête parmi les pères de la race canadienne.<sup>20</sup>

En 1632, lorsque le Canada fut rendu à la France, il n'y avait de ce groupe que Martin, Couillard et Desportes de mariés. Hébert était mort.

19. Guillaume Hubout, non mentionné parmi ces personnes, se maria également à Québec avec la veuve de Louis Hébert.

20. A part ces personnes, il convient de mentionner comme fondateurs de la colonie, Nicolas Pivert et sa femme Marguerite Lesage, arrivés en 1614; Guillaume Hubout, qui épousa la veuve de Louis Hébert; Joseph-Marie-Etienne Jonquet, marié à la fille aînée de Louis Hébert; Adrien Duchesne, chirurgien; la plupart étaient de Normandie et n'ont pas laissé de descendance.

Sous l'influence de Robert Giffard, quelques fermiers du Perche, de la Normandie et de la Beauce, tous pays voisins, arrivèrent à Beauport. L'année 1634 commence véritablement le Canada agricole. De 1608 à 1629, on s'était borné à l'exploitation des fourrures. Champlain et Hébert, peut-être aussi Martin, avaient des petits jardins sur le cap de Québec.<sup>21</sup>

Le Jésuites étaient tellement mêlés à la direction des Cent-Associés qu'il faut leur attribuer une part notable dans les ordonnances qui furent promulguées, soit de bouche, soit autrement, sur certains points de l'administration. Ainsi, ils avaient prévu le danger de perdre les Français employés de la traite qui se mariaient avec des Sauvages, et l'on prohiba ces unions. Les Jésuites avaient qualité pour refuser de bénir ces mariages, et ils furent là-dessus d'une rigidité exemplaire. Un Français qui se serait "abandé" avec les Sauvages aurait pu se considérer comme proscrit. Les exceptions<sup>22</sup> sont en si petit nombre qu'elles restent à l'état de quantité négligeable.

Tant que dura le régime des Cent-Associés, il en fut ainsi et, par la suite, la coutume était si bien prise, puis la disparition presque absolue des Sauvages du Bas-Canada survenant, que nous n'avons que de rares exceptions à enregistrer.

Trois influences, qui en somme n'en for-

---

21. Guillaume Couillard avait un jardinage où il cultivait du blé-d'Inde, des citrouilles, etc., Nicolas Pivert cultivait aussi à la ferme du cap Tourmente où il élevait du bétail. Guillaume Hubout avait commencé vers 1626 à cultiver la terre à la bêche et s'en tirait passablement bien. *Mélanges historiques*, vol. 1. p. 28 et 29.

22. Il y eut des exceptions, en effet, mais autorisées.

maient qu'une, prévalurent de 1632 à 1663 : les Cent-Associés, les Jésuites, les communautés religieuses de femmes. Retournons les papiers administratifs, les écrits et les relations de cette période; tâchons de lire entre les lignes; commentons et analysons en tous sens, partout reparaissent ces trois pouvoirs dominant la colonie. C'est au point que la religion couvre tout, et l'on ne se douterait pas que le commerce des fourrures était le grand objectif de la compagnie des Cent-Associés.

Ces derniers se proclamaient dévoués à la cause de la morale.<sup>23</sup> Les Jésuites étaient leurs conseillers. Les Ursulines et les Hospitalières se trouvaient dans le même plateau de la balance. Montréal allait plus loin : c'était un couvent dans la force du terme, quelque chose qui rappelle les Pères Trappistes.

Ces réflexions, inspirées par les nombreux récits du temps, suffisent à démontrer quelle classe de colons a dû être choisie pour commencer nos établissements. S'il y a place aux reproches, c'est plutôt parce que l'esprit religieux absorbait trop complètement la situation en paralysant les efforts individuels. Il est aisé de voir quelle sorte de gens se laissèrent attirer vers le Canada dans de pareilles conditions morales.

Ces colons vinrent tous de la Normandie, de l'Anjou, du Perche, du Poitou, de la Beauce et de la Picardie (1634 - 1663). C'étaient des cultivateurs pratiques, ayant de plus des métiers accessoires qui leur permettaient de s'entraider et de se passer du commerce des villes. Ja-

---

23. Ils étaient apparemment sincères.

mais un choix d'hommes et de femmes ne fut plus favorable à une colonisation éloignée de la mère-patrie.

Certains auteurs donnent à entendre que l'on voyait parfois toute une paroisse de France se lever et, le curé en tête, partir pour le Canada. Cette croyance est absolument fausse. Nous n'avons pas eu de curés résidents avant 1680 ou à peu près; les missionnaires jésuites déjà dans le pays desservaient nos petits établissements du Saint-Laurent et ils étaient les maîtres en cette matière. Quant à la question principale, celle de la paroisse arrivant ici toute ronde, elle tombe malheureusement devant les faits réels. Il ne venait par année que vingt-cinq ou trente personnes, à peu près autant de femmes que d'hommes, car les colons se recrutaient eux-mêmes. Les ménages amenaient leurs filles et leurs garçons, de sorte que les anciens employés, déjà fixés ici, comme Marsolet, Hertel, Godefroy et autres, se mariaient et maintenaient l'équilibre entre le chiffre des deux sexes. Nos calculs détaillés forment trois gros volumes là-dessus, c'est pourquoi nous les réservons pour une autre publication.

Montréal est la cause de la légende qui s'est établie à cet égard. Il y avait là une quarantaine d'hommes de l'Anjou soutenus assez misérablement par une société qui avait cru devoir prendre ce moyen pour évangéliser les Sauvages. Rien ne marchait. Il n'y avait ni cultivateur, ni chasseur, ni femme dans le premier groupe. On fut quinze ans au moins à se nourrir des salaisons et des farines apportées de France — et aussi des

charités de Québec. Jusque vers 1660 cette petite population se tint blottie en dedans d'une palissade où elle s'était fait des baraquements. Elle n'avait pas l'instinct de se retourner sur place et de faire quelque chose pour subvenir à ses besoins les plus rigoureux. Vers la fin de la période dont nous parlons, trois ou quatre de ses hommes allèrent à Québec épouser des filles du Perche et ramenèrent quelques habitants de leur nouvelle parenté. Alors ceux-là se mirent à défricher et devinrent véritablement colons. On a écrit cependant bien des pages pompeuses sur ces misères, et le manque absolu d'initiative des premiers Montréalais n'a pas été signalé.

Les choses se passaient autrement à Québec et aux Trois-Rivières. Si Montréal n'avait pas de femmes, si ses hommes négligeaient de se procurer de quoi manger, il ne s'ensuit pas que cet état de choses s'appliquait à tout le pays, pourtant on l'a affirmé plus d'une fois. Notre histoire a été écrite pour sauver les apparences, du moins on le croirait en lisant certains auteurs. Les descendants des habitants du XVII<sup>e</sup> siècle ne trouveront pas mauvais que le jour se fasse sur la véritable situation des différents groupes qui occupaient alors la colonie.

Remarquons que les gens du Poitou commencèrent à arriver en plus grand nombre à partir de 1645, ceux du Maine à partir de 1652, ceux de La Rochelle à partir de 1659,<sup>24</sup> et que les individus qui composaient cette immigration étaient presque tous de la campagne; par conséquent ils se fonda-

24. Notons la forte recrue de l'Anjou en 1653.

rent dans la masse déjà existante des cultivateurs, comme nous l'expliquerons plus loin.

Dans un discours que je retrouve, imprimé il y a quelques années déjà (1892), l'un de nos orateurs les mieux posés dit que la colonisation commença à Québec, s'étendit jusqu'aux Trois-Rivières, puis à Montréal. Peu de personnes sont en état de voir du premier coup d'oeil la grave erreur que renferment ces lignes.

L'idée que les immigrants s'arrêtaient à Québec et que leur marche, en remontant le fleuve jusqu'à Montréal, s'est exécutée par la suite selon les besoins du pays, donne un aperçu incorrect du mode de colonisation adopté en premier lieu parmi nous. Les seigneurs, comme Giffard, Juchereau, Bourdon, Lauzon, placèrent sur leurs terrains, autour de Québec, des gens qu'ils avaient fait venir du Perche et du sud-est de la Normandie, le pays de Chartres. Ceci se passait en 1633-1636. Lorsque d'autres seigneurs, tels que les deux Le Neuf, Godefroy, Hertel, voulurent établir leurs terres des Trois-Rivières, en 1634-1640, ils recrutèrent dans le nord-est de la Normandie les familles dont ils avaient besoin, car on ne leur permettait pas d'enlever aux seigneurs du groupe de Québec les bras qu'ils s'étaient procurés à leurs frais et dépens. La même chose arriva, en 1641, lorsque la Compagnie de Montréal choisit dans la basse Loire, rive droite, le contingent de ses ouvriers et colons.

Cet état de chose, en trois divisions bien distinctes, donna immédiatement naissance à trois gouvernements ou administrations provinciales qui

ont subsisté près d'un siècle et demi. Il est donc absolument inutile d'aller chercher dans les greffes des Trois-Rivières les premières traces des habitants de Montréal, et tout à fait aussi erroné de vouloir que les archives de Québec nous expliquent la provenance des Trifluviens et des Montréalais.

De 1634 à 1664 il y a eu plus de soixante concessions de seigneuries, mais cela ne peut servir qu'à tromper le lecteur en lui faisant croire que le pays se développait rapidement. Cinquante de ces seigneuries restèrent sur le papier, ou pour mieux dire en bois debout, et les dix ou douze autres ne reçurent toutes ensemble pas assez d'habitants pour former le quart d'une moyenne paroisse. Les petits groupes ainsi dispersés étaient à l'île d'Orléans, l'Ange-Gardien, Château-Richer, Beauport, Québec, Cap-Rouge, Portneuf, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Montréal.

Un trait qui fait bien voir que nos premiers colons (1634-1663) étaient des habitants sérieux, c'est que les terres qu'ils prirent en arrivant sont demeurées invariablement en leur possession et que, dans la moitié des cas, ces fermes appartiennent encore à leurs descendants.<sup>25</sup> Ce n'est point là le caractère d'un peuple qui se trouve rassemblé par hasard sur un coin du globe et qui ne sait rien faire de durable.

L'histoire des établissements de toute l'Amérique du Nord démontre combien de couches suc-

---

25. On trouvera dans le volume sur les **Fêtes du Troisième Centenaire de Québec, 1608-1908**, une liste assez complète des familles dont les descendants occupent la terre ancestrale depuis deux cents ans ou plus. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre ne peuvent pas nous montrer rien de pareil, même en petit.

cessives de populations il a fallu pour établir définitivement les meilleures terres. Un grand nombre de ces cultivateurs dans la Nouvelle-Angleterre, par exemple, n'étaient pas des hommes des champs, aussi à la première occasion laissaient-ils la place à qui voulait la prendre. Au Canada, il en fut autrement : chacun des colons savait ce qu'il venait faire ici, il se mettait à défricher parce qu'il entendait cette besogne et la recherchait de préférence à toute autre ; nous savons qu'il s'en tirait à merveille. C'est qu'il ne sortait pas des faubourgs des villes. Ardent au travail, expert dans son art, il se créait un avenir sans tâtonner, sans rêver de mines d'or, mais creusant une mine plus riche que celles-ci. Cet homme ne se laissait remplacer par personne. Aux nouveaux venus il livrait l'espace non encore occupé et conservait son fonds.

Parlons maintenant des soldats, puisque l'on a insinué que cette classe d'individus nous a fourni un élément peu enviable à certains égards. Le malheur du Canada, jusqu'à 1663, c'était de ne pas avoir de troupes pour protéger les habitants contre les Iroquois. Champlain n'a jamais eu dix soldats à sa disposition ; de Montmagny en eut une fois soixante, généralement dix-huit ou vingt. En 1662 il arriva soixante-dix militaires, et ce fut un grand événement. Pense-t-on que ce mince contingent semait le désordre dans une colonie sévèrement religieuse, corrompait la morale publique et bouleversait le foyer du juste ? Ceux qui ont fait des allusions défavorables à ce sujet se figuraient, sans doute, que "du temps de la guerre des Iroquois" il devait y avoir des quantités de soldats

dans le pays, et ils ont gracieusement supposé des choses étranges là-dessus.

Pour repousser les Iroquois, il nous fallait des escouades armées, capables de courir la campagne, de naviguer sur le Saint-Laurent, de franchir les forêts, en un mot, attaquer ou se défendre dans les conditions naturelles du pays. Les colons en âge de porter les armes étaient tous de vrais miliciens, et on en a vu parfois une centaine se mettre en marche le fusil sur l'épaule, faire une battue de vingt ou trente lieues, afin de débarrasser nos habitations des visites de ces hardis Sauvages. Ces soldats citoyens, comme on dit à présent, ne sont pas dangereux du côté des moeurs; aussi, lorsque nous mentionnons de tels faits relatifs au nombre des femmes, des soldats et des miliciens, nous ne faisons que mettre en ordre les choses que l'on avait déplacées.

Notre population stable était de deux mille cinq cents âmes en 1663, et rien n'échappait à l'oeil du clergé; aussi n'avait-on vu, jusqu'à cette date, qu'un seul cas de naissance illégitime.<sup>26</sup>

De 1640 à 1664 la guerre fit constamment rage autour de nous; il en résulte que la colonie ne put se développer que très lentement, et que, d'autre part, les garnements n'étaient pas tentés de quitter la France pour étudier de près les habitudes des Iroquois.

Autre question. Un écrivain étranger nous disait un jour qu'il ne voyait pas l'importance que

---

26. Sur 674 baptêmes relevés par Mgr Tanguay, de 1621 à 1661.

peuvent avoir eu deux mille âmes, durant les premiers trente ans d'une colonie.

—Remarquons, lui dîmes-nous, que ces deux mille âmes venaient d'une même région de la France, s'adonnaient à l'unique travail de la terre et que la plupart des hommes amenaient ici leurs femmes et leurs enfants, tandis que les trois mille personnes qui survinrent de 1663 à 1680 se connaissaient moins bien en fait de culture du sol, n'étaient point mariées ou du moins peu d'entre elles, et se trouvèrent obligées de se fondre dans le premier groupe qui alors dépassait bien trois mille âmes. C'est donc une connaissance indispensable que celle de la période de 1634-1664, puisqu'elle a donné le moule dans lequel s'est formée la nation.

On nous a dit encore: "N'allez pas prendre en mauvaise part l'idée que j'exprime sur vos origines; il n'y a pas de honte à penser que des che-napans se sont faufilez parmi vos premiers colons: cela s'est vu dans toutes les colonies."

—Mais, lui avons-nous répondu, voilà précisément la question! ces faits n'ont pas eu lieu chez nous; nous soutenons derechef que notre cas est une exception: c'est à vous de prouver et vous ne le ferez pas, car c'est impossible. Oh! nous savons à quoi vous pensez: vous allez nous citer quelques textes bien faux, bien huilés d'ignorance, qui ont été vingt fois abandonnés des gens sérieux et, parce que vous ne les contrôlez en aucune manière, vous en faites des paroles d'Évangile. Les suppositions ou efforts d'imagination qui ont fait naître ces inepties vous seront connues, lorsque nous trai-

terons plus loin des époques auxquelles elles se rapportent; car remarquez encore ceci: vous placez entre 1634-1664 des écrits dont le sens manifeste vise les années 1667-1674 et 1700-1730. Vous êtes comme tant d'autres qui ne savent pas lire, ou pour mieux nous faire comprendre, si l'on vous donne une page d'histoire, vous ne savez où la suspendre dans l'ordre chronologique; vous ne trouvez pas la place qui lui appartient en propre, c'est pourquoi vous l'accrochez n'importe où, quitte à faire voir que vous n'y entendez rien.

Nous ferons l'inventaire de tout ce qui s'est imprimé sur ces divers points. Ceux qui expriment des opinions blessantes sur nos origines devraient songer une bonne fois à soumettre des preuves.

Résumons le mouvement de 1632 à 1663: l'influence religieuse prépondérante mettait obstacle au mauvais choix des colons; les colons étaient presque tous cultivateurs et en même temps gens de métiers; la situation militaire était peu attrayante pour les vagabonds et les coureurs des villes.

Les témoignages du temps sont unanimes à constater l'état moral admirable de la population. Les serrures n'avaient pas encore pris le chemin du Canada, attendu qu'elles n'étaient pas nécessaires en ce pays.

On a parlé des nombreux procès qui eurent lieu durant les années 1663-1665, mais sans expliquer quelle en était la cause. La voici: le monopole des Cent-Associés finissait en 1663; il y avait règlement de comptes entre les marchands et une

partie de la population, de là appels aux tribunaux. Nous avons lu cette procédure ; elle roule sur l'ajustement des balances d'argent ou d'effets dues de part et d'autre. En 1666, plus rien devant la cour, et par la suite, jusqu'à 1760, de rares affaires locales, moins nombreuses que ne le ferait supposer le chiffre croissant des habitants. Cette statistique vient donc à l'appui de ce que nous avons affirmé touchant le caractère des premiers Canadiens.

**IV — De 1664 à 1675 — Les soldats du régiment de Carignan. — Les racontars de La Hontan. — Les filles du roi.**

Le régiment de Carignan arriva dans la colonie en 1665, et partie de ces troupes retourna en France à l'automne de 1667 et au printemps de 1668, moins quatre cents hommes qui, graduellement, se fondirent dans la population. Sur une centaine d'officiers, environ soixante repassèrent en France avec les troupes, quelques-uns allèrent servir en Acadie, une vingtaine s'adonnèrent exclusivement au commerce des fourrures, une dizaine devinrent fonctionnaires publics et dix ou douze seulement commencèrent des cultures selon leurs moyens, qui étaient des plus limités, par malheur.

On a dit que ces officiers du régiment de Carignan avaient en quelque sorte refondé la colonie ou lui avaient imprimé un essor agricole très remarquable. Leur influence était à peu près nulle parce qu'ils manquaient à la fois d'argent et de l'éducation du cultivateur. Tout ceci est d'une démonstration facile, car les preuves abondent, mais on veut que les militaires aient joué ici un rôle de

colonisateurs, et vous ne ferez pas entendre raison aux personnes qui sont imbues d'une telle idée.

Le contraire de cette légende est vrai : ce sont les colonisateurs qui ont fait le Canada, ensuite leurs enfants, de simples cultivateurs, des habitants, sont devenus militaires lorsque, en 1684, éclata la guerre des Iroquois, et lorsque, en 1689, commença la longue lutte contre les colonies anglaises.<sup>27</sup>

Après 1672, il ne nous a pas été envoyé de régiment, sauf en 1754, au début de la guerre de Sept Ans qui devait faire perdre le Canada à la France.<sup>28</sup>

Pour renouveler les garnisons, de 1670 à 1754, le roi nous expédiait irrégulièrement des petits détachements qui recevaient la recommandation, l'offre, le loisir de prendre des terres une fois que leur durée de service serait terminée. D'année en année, quelque coin de seigneurie en bois debout se peuplait de la sorte; nos Canadiennes épousaient ces nouveaux colons. Comme l'on peut l'affirmer avec certitude, chez nous, tous les hommes comptaient et il n'y avait pas d'oisifs ni de classe flottante ou indécise; la même chose doit se dire des femmes. A mesure qu'une fille devenait en âge de se marier, elle se casait, et cela avait lieu dans les conditions de son existence même, car en-

---

27. Nos luttes avec la Nouvelle-Angleterre durèrent jusqu'à 1711. Elles reprirent vers 1744 et se terminèrent avec la chute de la Nouvelle-France, en 1760.

28. Le régiment de Carignan est le seul qui soit venu en entier au Canada. De 1754 à 1760, sous Dieskau et Montcalm, il n'y avait que des bataillons appartenant à huit ou dix régiments restés en France. Roy et Malchelosse, *le Régiment de Carignan*, p. 13.

fant de la campagne, elle continuait de vivre dans son premier état et fondait cette robuste population qui fait notre orgueil.

On a répandu un sentiment d'admiration pour les livres de Francis Parkman, et ce n'est pas à tort, puisqu'ils sont admirablement écrits, mais l'huile de leur mécanisme est anticanadienne: c'est le Bostonnais se vengeant des défaites de ses ancêtres. Cet historien n'attribue qu'à la France les succès de notre élément sur tant de points divers de l'Amérique du Nord, tandis que les grandes choses dont il parle ont été accomplies presque toujours et uniquement par des Canadiens.<sup>29</sup>

Lorsqu'il nomme quelqu'un, il a le soin de dire que c'est un Français, et presque à tout coup c'est un Canadien de naissance, dont le père et parfois le grand-père étaient nés en Canada. Quand il se trouve embarrassé d'expliquer pourquoi nos milices, si peu nombreuses en tous temps, semaient la terreur parmi les masses de la Nouvelle-Angleterre, il dit que nos commandants étaient des officiers français et il donne leurs noms; or, tous, sans presque jamais d'exception, étaient des Canadiens qui n'avaient pas vu la France.<sup>30</sup> Cette manière de

29. Sur le système de Parkman de traiter si étroitement notre histoire, on peut consulter l'*Acadie française*, vol. 16 des *Mélanges historiques*, p. 62, 76, 85-89.

30. On trouvera une liste des officiers des troupes de la colonie (improprement appelées troupes de la marine) qui ont obtenu le rang de capitaine ou celui de lieutenant, de 1670 à 1760, dans le vol. I des *Mélanges historiques*, pp. 142-146. Lorsque Parkman dit que le succès de nos milices est dû au fait que celles-ci étaient commandées par des officiers français il commet une grave méprise: c'étaient presque uniquement des Canadiens. C'est la raison qui explique le succès de nos troupes sur les Sauvages et les gens de la Nouvelle-Angleterre.

plaider une cause devant un tribunal de justice pourrait amener une réplique assez désagréable. Plus d'un procès d'histoire a été jugé à la Parkman, sans contre-preuve, mais il y a appel jusqu'à la consommation des siècles.

Nous allons retourner à cette partie de l'immigration de 1667-1672 qui concerne le contingent des jeunes filles. Il ne s'est rencontré qu'un seul écrivain pour exprimer une allusion blessante à cet égard et, après avoir examiné ce qui le concerne lui-même, c'est-à-dire la légèreté avec laquelle il se renseignait, nous ne pouvons lui accorder aucune créance, d'autant plus qu'il est en contradiction avec les documents historiques dont il n'a point soupçonné l'existence. Nous sommes en face d'un fantaisiste tâchant d'amuser ses lecteurs aux dépens de gens qui, dans le moment, n'auraient pas songé à se défendre, car il n'existait pas, comme aujourd'hui, une presse active et sur le qui-vive pour relever les coups de plume lancés au hasard dans l'intention de produire de l'effet.

Le baron de La Hontan, venu au Canada en 1683 comme officier dans une compagnie militaire, écrivait des lettres, datées de Québec, Boucherville, Montréal, même du pays des Grands Lacs, des bords du Mississipi, à mesure qu'il avançait au centre du continent. Son objet consistait à se faire bien voir de certaines familles de France qu'il avait trop effarouchées dans les années antérieures, par une conduite assez inconsidérée, et qu'il tentait de faire mettre en oubli au moyen de spirituelles observations sur la colonie canadienne. Il sut mêler à nombre de vérités et de traits justes

des racontars, des faits imaginés, dans le goût épistolaire de son époque, afin de piquer la curiosité des lecteurs. Nous devons observer qu'il ne se livre à ces écarts que pour parler des choses qu'il n'a pas vues. La Hontan est un livre en partie double. Faites de son oeuvre deux divisions: 1o ce qu'il connaît, 2o ce qu'il a entendu dire ou qu'il a supposé pour faire du remplissage — vous aurez deux auteurs distincts. Ainsi, rien n'est plus fidèle que certaines de ses descriptions des us et coutumes des Canadiens au milieu desquels il a vécu, mais s'il aborde des événements qui datent de trente, vingt ou même dix ans avant lui, il est perdu, il s'égare, il invente n'importe quoi plutôt que de rester court. Il faut, voyez-vous, que sa lettre porte un cachet de témoin oculaire pour émoustiller ceux à qui il s'adresse. C'est la manière d'agir des touristes qui nous visitent de nos jours, et qui vont par le monde racontant des insanités sur les hommes et les choses du Canada d'autrefois, qu'ils n'ont point vus nécessairement.

Dans une de ses lettres, La Hontan s'est amusé à dire que, plusieurs années avant son arrivée (à lui) dans le pays, on enlevait des grandes villes de France des femmes de réputation douteuse qui s'embarquaient par ordre et que l'on mariait à Québec aussitôt que possible. Du coup, il attaque la réputation des hommes qui épousaient ces "amazones", comme il les appelle, mais il n'a jamais fait cette réflexion. Si la lettre eût été connue en Canada du vivant de l'auteur, il est probable qu'on l'eût renvoyé en France à peu près sur le même ton qu'il avait été expédié de France en Canada. La

presse ne nous rendait pas alors le service de dévoiler les écrits de ce genre. D'ailleurs, il y avait vingt ans que la lettre en question était écrite lorsqu'elle fut imprimée, et il s'écoula peut-être encore vingt ans avant qu'elle ne fût signalée en Canada.

Les femmes et les filles venues avant 1663 ne sauraient être celles dont le facétieux officier entretient ses amis de France, puisqu'en ces temps-là les familles arrivaient la plupart toutes formées.<sup>31</sup> On voit par l'ensemble de son texte qu'il fait allusion à la période de 1663-1672, bien qu'il place le régiment de Carignan vers 1653, au lieu de 1665.

Par bonheur, nous avons sur la manière dont a été préparée et conduite l'immigration des jeunes filles, cent fois plus de renseignements qu'il n'en faut pour confondre La Hontan. Il est impossible d'admettre dans notre histoire la classe de personnes qu'il nous prête si allègrement. On ne saurait non plus la rattacher à aucun fait connu comme ayant eu lieu ici, et, chose curieuse, nous sommes peut-être plus éclairés sur ce qui se passait parmi nous à l'époque de cette immigration de femmes et de jeunes filles que sur n'importe quelle autre de notre histoire.

Pour se placer ainsi en contradiction avec la vérité historique, La Hontan avait-il perdu la tête? Non. Songeait-il qu'un jour on pourrait contester son dire? Cette possibilité n'a pas dû lui ap-

---

31. L'immigration des filles du roi, de 1663 à 1673, n'est pas la seule que nous ayons eue, comme on le dit généralement. Avant cette époque, la chose existait, et madame Bourdon n'a innové que dans le choix de filles instruites.

paraître, car on écrivait alors sans penser aux révélations de l'histoire, témoin tant de pièces mises au jour depuis deux siècles qui renversent ce que disaient les chroniqueurs du XVII<sup>e</sup> siècle, et La Hontan n'est pas même un chroniqueur, puisqu'il a rédigé ses narrations pour ses amis personnels, sans chercher à prendre rang parmi les auteurs reçus du public.

Deux causes le poussaient à se tromper : 1o il ne savait pas un traître mot de l'histoire du Canada ; ses lettres, sous ce rapport, ne montrent qu'un esprit inventif ; 2o à la date où il écrivait (1684-1687) il se faisait à Paris un raccolage de filles incommodes destinées aux Antilles.<sup>32</sup>

Nous ne recevions presque plus d'hommes, de femmes ou de filles à cette époque. Le comité de Québec était dissous depuis dix ou douze années et il ne venait personne de France pour s'établir au Canada ; la guerre des Iroquois, commencée en 1684, empêchait toute immigration. Il n'était plus question de la Nouvelle-France mais des An-

---

32. D'après le *Petit Journal*, 11 sept. 1903, qui reproduit un article d'un de ses confrères, l'*Echo de Paris*, M. Tesson, archéologue parisien, aurait retrouvé l'ancien registre de l'Hôpital Général ou autrement dit la Salpêtrière, qui échappa par hasard aux incendies de 1871. Ce registre a trait aux envois de filles dans les colonies.

Le 21 octobre 1680—Mlle la supérieure a disposé toutes choses pour l'envoi de 106 filles en Amérique.

Le 4 novembre 1680 — 128 filles sont embarquées au Pont-Rouge pour aller au Hâvre et de là être envoyées à la Martinique. Un autre envoi est pour Saint-Domingue.

30 septembre 1680—La soeur Saint-Joseph qui a mené autrefois (1673) des filles à Madagascar... est de retour...

Comme on le voit il ne s'agit pas là de filles destinées au Canada. D'ailleurs, nous n'avons plus reçu aucunes filles du roi après 1673, nous en avons la preuve.

tilles; tout l'esprit des administrateurs de Versailles se reportait vers "les Iles," comme on disait alors. Lisez la correspondance du fabuliste La Fontaine durant ces courtes années, vous apprendrez là-dessus des détails édifiants. Il ne savait probablement pas qu'il y eut un pays appelé la Nouvelle-France ou le Canada, quand il écrivait, le 18 décembre 1687, à son ami Saint-Evremond :

.....Le mieux est de me taire  
 Et surtout n'être plus chroniqueur de Cythère,  
 Logeant dans mes vers les Chloris,  
 Quand on les chasse de Paris.  
 On va faire embarquer ces belles;  
 Elles s'en vont peupler l'Amérique d'Amours.  
 Que maint auteur puisse avec elles,  
 Passer la ligne pour toujours!

On enlevait alors de Paris une foule de courtisanes qu'on envoyait en Amérique, mais les écrivains de cette époque parlent de notre continent comme les Européens de nos jours, confondant Panama avec Québec, et Montevideo avec la Nouvelle-Orléans.

La Hontan crut donner du relief à ses lettres en adoptant cette note et il raconta, lui aussi, sa petite histoire d'enlèvements et de mariages forcés, pour se tenir, en écrivain piquant, à la hauteur de son siècle. Nous le répétons, il ignorait le passé du Canada et en parle comme un aveugle des couleurs. Sa prose, vive et visant à l'effet, s'accorde avec la vérité lorsqu'il décrit ce qu'il a vu; sur les autres points, il bat la campagne.

Les filles envoyées aux Antilles et à la Louisiane, de 1680 à 1687, ont eu bien des malheurs. Celles des Antilles se sont vues rejetées et honnies

par les planteurs; celles du Mississipi ont eu, à peu près, le sort de l'infortuné Cavelier de la Salle, chef de l'entreprise: elles ont péri de misère et sous les coups des Sauvages.<sup>33</sup>

Les filles envoyées au Canada étaient reçues par des familles respectables qui les attendaient; rien d'étonnant si le résultat de ces envois a été tout autre que dans l'Amérique Centrale.

Maintenant, la lettre de La Hontan est-elle la seule pièce de ce genre? Oui, mais il a eu des échos nombreux. *Les Voyages dans l'Amérique Septentrionale* comptèrent quatorze éditions du vivant de l'auteur. Ils ont été traduits en anglais, en hollandais, en allemand. Les écrivains n'ont mis aucun doute sur le passage qui concerne les filles envoyées en Canada; des Canadiens même ont répété ces injures comme si c'étaient des vérités, bien entendu que leur ignorance seule les excuse. On peut lire sur cette partie de l'oeuvre de La Hontan le beau mémoire de Joseph-Edmond Roy imprimé par la Société Royale en 1894; c'est une réfutation écrasante des contes en l'air "de ce cadet de Gascogne aigri, frondeur, mauvais sujet, buveur et querelleur," qui nous ont fait un tort considérable.

Oui, La Hontan est le seul à jeter du louche sur les jeunes personnes choisies par le comité canadien, de concert avec le comité français, pour peupler le Canada (1663-1672), organisation formée sous les meilleurs auspices et qui obtint un

---

33. Les filles dirigées à Madagascar n'ont pas été plus heureuses. Plusieurs moururent peu de mois après leur arrivée; d'autres périrent dans le massacre de Fort-Dauphin, en 1674, et les survivantes cherchèrent un refuge sur la côte d'Afrique. *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, LXVI, 235, 353, 598.

succès complet. Durant huit ou neuf années ce bureau ne reçut de toutes parts que des félicitations sur sa manière d'agir. Tout-à-coup, le roi abandonna la colonie, arrêta l'envoi des colons, livra le commerce à la compagnie des Indes et, malgré les instances de Colbert, ne voulut plus rien entendre des affaires d'Amérique. Il venait de concevoir le plan de dominer toute l'Europe et se lançait à corps perdu dans cette folle entreprise. Adieu les colonies!

La première édition de La Hontan parut en 1703, et bientôt après, Alain-René Le Sage, auteur de *Gil Blas*, donnait au théâtre *les Mariages au Canada*, enrichissant sur le thème de La Hontan. Le badinage sous sa plume devient inintelligible, historiquement parlant. Il fait converser ensemble des personnes qui ne se sont jamais vues, attendu que les unes étaient décédées lorsque les autres sont venues au monde. Dans cette production irréfléchie, un couple nouvellement marié part de Québec pour se rendre sur la terre ou concession qui vient de lui être accordée; mais il faut que ces braves amoureux passent par le Mississipi avant que d'arriver au lieu du défrichement, un petit voyage de cinq ou six mille kilomètres! Ils sont vêtus de soie et couverts de dentelles pour entreprendre cette promenade; ils ne possèdent ni hache, ni pelle, ni rien de ce qu'il faut aux gens qui font de la "terre-neuve"; ils parlent sérieusement de vivre de poésie, de recommencer le paradis terrestre, etc.

Revenons à notre point de départ, savoir que, pour justifier sept ou huit répétiteurs de phrases

qui ont dit en passant un mot désagréable des filles et des femmes envoyées au Canada sous l'administration de Colbert, il n'y a qu'une seule source : La Hontan. Celui qui croit au dire de cet officier n'a certainement jamais débrouillé les contes ou les inexactitudes qui gâtent si souvent ses récits; et ajoutons que pour le croire sur le point qui nous occupe ici, il faut n'avoir lu ni les manuscrits ni les ouvrages imprimés qui traitent de l'histoire du Canada, c'est pourquoi son texte, colporté en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, chez des peuples qui ne savent pas le premier mot de notre passé, a été pris au sérieux et il y fait autorité!

Ceux qui n'ont pas vu la bibliothèque de l'histoire du Canada s'imaginent que nous sommes des barbares et que l'on peut se permettre toute espèce de suppositions touchant notre passé. On a lu, ici et là, certaines pages de l'histoire de quelques colonies des Indes,<sup>34</sup> ou des Antilles, qui rappellent le souvenir des bévues et des abus des anciennes administrations, et l'on se croit justifiable de les appliquer au Canada! C'est là un trait de maîtresse ignorance qui dépare la plupart des ouvrages les plus renommés. Michelet est dans ce genre. Il a écrit sans rien savoir et avec un aplomb qui a lieu de nous surprendre. Voyez le tome XV de son histoire, chapitre VIII, où il ne rencontre le vrai qu'en disant que les filles publiques ont eu une influence pernicieuse sur les colonies. En effet, partout où l'on n'a pris que des femmes des villes ou des "incorrigibles" de la Salpêtrière pour

---

34. Dans son *Histoire des Indes Orientales*, Souchu de Rennefort parle des filles débarquées à Madagascar.

aller cultiver des champs dans le Nouveau-Monde, rien n'a réussi, et la misère, la débauche ont tout gâté. Mais, qu'il ne vienne pas faire entendre que ces choses ont eu lieu au Canada, car il trouvera à qui parler! Nous qui savons par les menus détails comment s'est peuplé notre pays, nous avons le droit, le devoir et le pouvoir de qualifier selon leur mérite les écrivains insensés qui affichent une ignorance si complète et si désagréable. Il n'y a pas de grande réputation qui tienne: Michelet est ici dans une erreur complète.

Qu'on nous envoie donc un Européen instruit pour consulter mille bons ouvrages sur l'histoire du Canada! Puis nous visiterons trois cent mille pages de manuscrits et peut-être plus, qui tous sont des témoins pour ainsi dire vivants de ce qui s'est passé autrefois parmi nous. Rien que Mgr Cyprien Tanguay, avec son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, nous donne plus de trois cent mille notes. Il y a une longue série de livres sur l'histoire des vieilles paroisses, racontant l'origine des moindres familles et l'historique du plus petit coin de terre. Vous ne trouverez pas grand comme l'ongle dans notre histoire pour placer des suppositions: le terrain est entièrement couvert par des faits incontestables. C'est avec des documents de première main que nous expliquons chaque chose. Ceci est unique au monde; mais il ne manque pas de gens qui n'en savent rien et pour qui le texte de La Hontan est parole d'Évangile.

---

**V — Origines du parler canadien. — Normands et autres.**

Jusqu'à présent les chercheurs se sont contentés de constater le chiffre total de l'immigration que le Canada reçut au XVII<sup>e</sup> siècle et comme tous ces gens étaient des Français il semble qu'il n'y ait que peu ou point de distinction à établir entre eux. Cet état ne nous permettait pas cependant d'expliquer, par exemple, l'uniformité du langage qui règne chez les Canadiens-français, parce que tout le monde sait combien sont différents les accents des diverses parties de la France. On se demandait ce que sont devenus ces accents une fois transportés au Canada et d'où vient que nous n'avons pas d'accent à nous. Il est évident que le problème ne peut être expliqué que par l'examen attentif de l'histoire : là se trouvent enfermés les secrets du passé et il est possible de résoudre la question si on les retourne de plus d'une manière.

En relevant par un travail long et fatigant les noms de tous les chefs de familles qui apparaissent dans nos archives durant le XVII<sup>e</sup> siècle, on arrive forcément à comprendre d'où venaient ces personnes et à quelles dates tels ou tels groupes sont arrivés ici. C'est déjà la moitié de toute l'explication demandée. Ainsi, avant 1663, toutes les affaires du Canada se traitaient uniquement avec la Normandie : Rouen et Dieppe. C'est pourquoi il ne venait au Canada que des colons de Normandie, du Perche, de Picardie, de l'Anjou (ceux de Montréal), et quelques-uns du Poitou. Le fond normand s'était donc formé tout d'abord.

Si nous ajoutons à la liste des colons fondateurs (1608-1663) l'âge de chaque homme, celui de sa femme et de leurs enfants, nous arrivons à balancer les deux sexes comme chiffre (la colonie de Montréal exceptée) et nous avons en 1663 autant de filles à marier que de garçons en âge de se marier.

Mais en 1663 le commerce des fourrures<sup>35</sup> échappe à la Normandie;<sup>36</sup> il se transporte à La Rochelle. Le Poitou avec La Rochelle se mettent à la tête de nos affaires. Alors on voit arriver en bon nombre des immigrants de cette partie de la France: Poitevins, Rochelais, Saintongeais, Gascons,<sup>37</sup> qui diffèrent de langage avec les Normands, surtout par leurs accents. Les Poitevins, plus nombreux dans cette immigration, se rapprochent davantage du Normand et n'eurent pas de peine à entrer dans le monde des anciens habitants. La plupart des nouveaux venus sont des jeunes gens non encore mariés. On les place pour trois ans chez les cultivateurs, après quoi ils reçoivent une terre à défricher et ils ne tardent pas à épouser des Canadiennes, c'est-à-dire du stock normand. Pensez-vous que dans ces conditions les enfants acquerront l'accent du père, ah non! certainement.

A partir de 1665 il y avait plus d'hommes que de femmes dans la colonie; on recruta des jeunes filles en Normandie, au Poitou et dans la Gi-

35. Le seul commerce du Canada ou à peu près.

36. Il vint cependant encore beaucoup de Normands, par la suite. Voir Emile Vaillancourt, *la Conquête du Canada par les Normands*.

37. Ils ont fait souche ceux-là; ne nions pas leur existence parmi nous!

ronde (filles des champs), aussi à Paris et sur les bords de la Loire (filles de villes, instruites, bien élevées). Cette immigration cessa en 1673.<sup>38</sup> De tout le contingent en question, je ne vois pas qu'il renfermât un élément assez fort pour dominer le langage des autres parties et surtout s'attaquer avec succès au langage de la masse normande fixée à demeure.

La seconde partie de cet examen consiste à s'occuper des femmes dont nous n'avons pas encore calculé l'élément. Il se trouve que les Normands d'avant 1663 vinrent ici presque tous mariés et dans la force de l'âge. Leur population en 1663 s'équilibrait quant aux chiffres des hommes et des femmes, quant à ceux des garçons et des filles également. C'était donc une colonie normande fixée au sol, ayant déjà modelé toutes ses actions sur le nouveau pays et prête à servir d'école à quiconque viendrait s'installer auprès d'elle. Précisément, il vint très peu de ménages sous le régime de La Rochelle et par conséquent les hommes ne purent se grouper séparément : ils se fondirent, avec leurs accents, dans la masse normande. Une France américaine se forma ici comme il s'était formé autrefois une France européenne en englobant les Gaulois, les Francs et autres peuplades qui n'avaient entre elles que des rapports lointains de langue et de vie sociale.

Il va de soi que la législation suivit la même dictée et que pour ne point défaire ce qui existait de fait on continuait d'administrer la colonie d'après les idées qui régnaient alors. Est-il éton-

---

38. Voir appendice, p. 91 et suivantes.

nant après cela que les Canadiens-français soient tous un peuple de même langage, de mêmes habitudes et ayant les mêmes qualités et les mêmes défauts que les Normands fondateurs de cette colonie ! Il est bien entendu que le contact d'une partie des Canadiens-français avec les Anglais depuis cent cinquante ans a modifié certaines habitudes mais le langage est resté le même et nous ne pouvons pas dire que, en toute condition, les Canadiens-français se sont transformés. Tels ils sont à présent, tels étaient les premières générations établies sur ce sol. Le phénomène de l'uniformité du langage sur un espace aussi vaste que de Gaspé au Détroit et de la Nouvelle-Angleterre au Mississippi, a toujours frappé les étrangers parce que l'on connaît sept ou huit accents divers au langage des provinces de France d'où sont venus nos ancêtres. La clef du mystère c'est que le Normand a agi sur les autres comme une éponge en les absorbant. Le mode de culture de la terre, nous le répétons, est chez nous identique dans ses caractères principaux à la pratique du Perche. Les Poitevins, Angevins, Saintongeais, etc., ont abandonné leurs manières de cultiver pour adopter celle des Percherons. C'est ainsi que quelques centaines d'hommes ont marqué de leur empreinte un peuple, qui compte à présent trois millions d'âmes.

Les Normands, outre qu'ils étaient cultivateurs, possédaient la plupart un métier accessoire. Les hommes de La Rochelle, des Girondes, du Poitou et les Gascons et les Saintongeais, qui survinrent après eux, comptaient dans leurs rangs nombre de campagnards, mais il n'étaient pas, pro-

prement parler, des cultivateurs comme nous en désirions. C'étaient des éleveurs de bestiaux, des vigneron, des maraîchers. Aussi, le Conseil Souverain de Québec s'empessa-t-il, dès la première année, de renouveler une ordonnance déjà en pratique, qui obligeait les nouveaux venus à faire un stage de trois ans chez les vieux habitants avant que de recevoir une terre à défricher. On comprend ce qui résulta de cette combinaison : les nouveaux Canadiens épousèrent la méthode de culture des Normands et des Percherons, et, de plus, une forte partie d'entre eux, étant célibataires, ne manquèrent pas non plus d'épouser leurs filles, s'incorporant ainsi à la race normande-percheronne. Les accents de provinces qu'ils apportaient du sud-ouest de la France furent perdus dès la naissance du premier enfant issu de ces mariages ou du moins disparurent après leur mort, car les enfants parlent généralement comme la mère, et de ce fait s'est produit l'uniformité de notre langue qui frappe tant les étrangers. Quant au sud de la France, il n'est venu ici que de rares personnes de ces régions.

La bonne instruction et l'éducation influencèrent aussi sur le langage. En Normandie, au Perche surtout, les femmes étaient les secrétaires des familles, vu que les hommes et aussi des femmes exerçaient divers métiers tout en cultivant la terre. La comptabilité, la correspondance que nécessitait cet état de choses étaient confiées aux femmes; aussi voyons-nous que, à peine y avait-il quarante ménages au Canada, que les Ursulines arrivaient pour ouvrir des classes aux petites fil-

les. Donnez-nous des femmes instruites et il sera impossible aux hommes de conserver leur grossièreté naturelle, tant dans le langage que dans les habitudes de la vie. C'est un fait remarquable que la plupart des femmes des premiers temps savaient lire et écrire, aussi comme l'instruction se transmettait alors par les familles en l'absence d'écoles, avons-nous eu toujours une population sachant lire et écrire dans la mesure de ses besoins, sans jamais nous targuer d'être le peuple le plus avancé du monde.

Ajoutons à ce tableau le grand nombre de missionnaires qui fréquentaient la colonie et se trouvaient sans cesse en contact avec cette population. Ce sont eux probablement qui ont extirpé du langage de nos ancêtres canadiens-français les mots de patois qui devaient s'y trouver et que l'on ne rencontre jamais nulle part dans les écrits ou les actes des premiers temps. Tous les mots actuellement en usage parmi nous sont du pur français ou l'étaient à l'époque de la formation du Canada.

Voyez! jusqu'aux chansons populaires de la France que nous avons policées, embellies et rendues acceptables, sans néanmoins altérer leur caractère primitif. C'est un peuple peu ordinaire qui fait une telle chose.<sup>39</sup>

---

39. Traiter la question du langage sans entrer dans l'examen de celui-ci et cependant le faire entendre d'une manière nouvelle, voilà la forme de la conférence de M. Sulte sur "l'origine des Canadiens-français," au Château Ramezay. La clef de toutes les questions posées à cet égard se trouve dans l'étude minutieuse de notre histoire, laquelle renferme encore des coins inexplorés, paraît-il. En tous cas la méthode de M. Sulte est neuve autant que lucide et cela en dit beaucoup (*Le Monde*), 26 mars 1897).

Qui étaient les immigrants arrivés entre 1665 et 1673? Ceux-là venaient de toutes les provinces qui forment l'angle nord, nord-ouest, ouest de la France. En somme, encore des Normands, des Picards, des Percherons, des Poitevins.

L'élan imprimé en 1662-1663 pour l'envoi de colons dans la Nouvelle-France, fut arrêté court, par ordre du roi, en 1673. Louis XIV tournait ses regards vers des conquêtes en Europe et ne voulait plus faire de dépenses pour la colonisation. Peut-être craignait-il, comme autrefois Sully, de voir se dépeupler le royaume! De sorte que nous n'avons à nous rendre compte que des groupes établis avant cette date.

On est d'accord à dire que les 9,700 âmes que nous donne le recensement de 1681 sont la base de la race canadienne, mais la période subséquente (1681-1760) nous fournit également des ancêtres. Doublons ce chiffre tous les trente ans et nous aurons un peu plus de 60,000 âmes en 1760; ensuite, doublons encore tous les trente ans, nous arriverons à notre population actuelle.

De tout ce qui a été exposé dans le présent travail, il résulte que nous sommes sortis de l'ouest de la France, prenant Paris comme pivot d'orientation. Paris même et ses environs ont contribué, en différents temps, une part assez notable.

En résumé, quatre groupes de provinces sont les fondateurs de la famille canadienne, disons de 1608 à 1750: 1o Normandie et Picardie, environ 1,000 âmes, soit 14%; 2o Perche, Beauce, Touraine, Anjou, Maine, Bretagne, environ 1,000

âmes, soit 14% ; 3o Paris et ses environs, environ 800 âmes, soit 11% ; 4o Poitou, Angoumois, La Rochelle, Rochefort, Aunis, Saintonge, environ 1,500 âmes, soit 21%. Donc, quinze provinces donnent : 60%. Restent cinquante provinces ou pays divers pour compléter 40 points de la centaine, ce qui tombe, pour chaque contrée, dans les chiffres sans importance. La région est de la France, comprenant Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Savoie, Dauphiné, Provence, et ajoutons Marseille et Toulon, ne donnent qu'un peu plus de trois par cent.

Nous avons, pour le bon tiers de nos colons fondateurs, un seul lieu d'origine, un seul accent dans la langue, parfaite uniformité de coutumes et de vie sociale, unité dans l'occupation principale —la culture de la terre—et de nombreuses parentés, partie formées en France, partie en Canada. Il est impossible de trouver un groupe plus compacte, aussi a-t-il mis son empreinte sur tous ceux de la seconde période. C'est lui qui a constitué la race canadienne.

#### **VI — Nouveaux immigrants, 1675-1740 — Les faux sauniers, 1700-1740. — Captifs de la Nouvelle-Angleterre, 1689-1758.**

Nous avons vu que lorsque le Poitou, La Rochelle, la Gascogne commencèrent à nous envoyer des colons, vers 1662-1665, le groupe déjà existant se trouvait être formé de Picards, Angevins, Beaucerons, Percherons et Normands, ces trois

derniers de beaucoup les plus nombreux.<sup>40</sup> Il existait donc dans la colonie une société constituée, des moeurs et des coutumes formées. Les troupes de Carignan, (1665), nous laissèrent quatre cents hommes dont la bonne moitié se groupèrent d'abord autour des centres déjà existant. "Beaucoup d'entre eux, dit l'abbé Ferland, épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections quand d'autres compagnies du même régiment furent envoyées au Canada (1670) pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait, et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs."

Tout ceci est fort juste, sauf que les quelques compagnies de soldats qui arrivèrent en 1670 ne paraissent pas avoir appartenu au régiment de Carignan.<sup>41</sup>

Dire que l'émigration des Français au Canada prit fin aux environs de l'année 1675, alors que la colonie ne comptait pas sept mille âmes, c'est

---

40. Après 1665, le Poitou nous fournit des colons en quantité égale avec la Normandie, puis ce fut au tour de la Saintonge, La Rochelle, l'Anjou, Paris et ses environs et la Bretagne.

41. Il est vraiment certain que ces soldats n'ont pas appartenu au corps du régiment de 1665. Les compagnies qui vinrent ici en 1670 étaient formées de nouvelles recrues, de sorte que ces gens ne doivent nullement être considérés comme d'anciens soldats de Carignan. Voir Sulte, *le Régiment de Carignan*, vol. 8 des *Mélanges historiques*, et Roy et Malchelosse, *ibid.*

ce qui est prouvé. Néanmoins, pour nous en tenir à la stricte vérité, ajoutons qu'il est venu plus d'une famille se fixer parmi nous après cette date. Les circonstances du temps expliquent l'ensemble de la question. Par exemple, un marchand de France, consultant ses intérêts personnels, s'établissait dans notre pays; un cadet, employé des bureaux de là-bas, passait dans la colonie pour y faire un stage et finissait par s'y marier; un artisan, que l'appât d'un salaire avantageux attirait, un homme de profession appelé d'urgence, adoptaient le Bas-Canada pour patrie et faisaient souche de famille. Les militaires pareillement.

Mais voici une autre affaire, en apparence scabreuse, à travers laquelle il va falloir passer. Nous sommes en face d'un autre genre d'accusation. Il n'est pas mauvais, après tout, que cela arrive puisque notre dossier est blanc et que chaque pointe poussée contre l'origine des Canadiens-français est parée avec plus de "raisons démonstratives" que dans la comédie de Molière.

Lorsque, après la mort de Colbert, c'est-à-dire de 1683 à 1715, Louis XIV, engagé dans ses longues et désastreuses guerres, négligeait de secourir le Canada, des plaintes partaient du Conseil Souverain de Québec. Nous demandions des hommes à la vieille France pour développer en Amérique une France nouvelle. Le roi répondait à ces justes demandes par l'offre de quelques condamnés: faux monnayeurs, voleurs, banqueroutiers, vagabonds, traîneurs de rues, galériens. Jamais nous n'avons accepté de pareils cadeaux. Jamais! Les lettres du monarque, celles de ses mi-

nistres existent, et il est vrai qu'on peut les citer ; mais qui nous prouvera que les Canadiens les aient endossées ? Les réponses et refus du Conseil Souverain de Québec,<sup>42</sup> sont là avec leur fierté native. Traditionnellement l'esprit de notre population s'opposait à cette classe de gens. Aussi l'avons-nous repoussée ! "Pas de tête plutôt qu'une souillure au front !" Voyant l'impossibilité de nous imposer les rebuts du royaume, le ministère se rabattit sur les contrebandiers et les faux sauniers.<sup>43</sup> En ces temps de guerre à outrance, de crises financières, de pauvreté générale que fut la fin du règne de Louis XIV, un contrebandier était une sorte de gentilhomme né du peuple, sacré par le malheur, et tout à fait comparable à ce que nous appelons de nos jours "la loyale opposition de Sa Majesté." Les faux sauniers faisaient pour leur compte le commerce du sel, en dépit des ordonnances. La mère-patrie était à ce point épuisée que le revenu des taxes sur le sel devenait l'une des grandes ressources du Trésor. Lisez Vauban, vous frémirez au récit des misères du peuple français. Les contrebandiers et les faux sauniers, de 1693 à 1740, loin de mériter la réprobation de l'histoire, ont droit à nos égards. Eh bien ! le Conseil Souverain de Québec demanda des contrebandiers et des faux sauniers. Il n'eut pas peur des mots. Il connais-

42. Le Conseil Souverain de Québec était devenu par ordre du roi le Conseil Supérieur.

43. Après un examen minutieux de correspondance et autres pièces conservées aux archives fédérales d'Ottawa, il nous est permis de croire qu'il ne vint pas de faux sauniers du temps de Louis XIV. En effet, les faux sauniers ne commencèrent à arriver dans la colonie qu'aux environs de 1730, c'est-à-dire sous Louis XV. Voir Appendice, note II.

sait le monde dont se composaient ces misérables ; il les appelait à lui de préférence aux aventuriers des grandes villes. Laissons les écrivains qui ne comprennent rien à ceci s'effaroucher immensément et prétendre que de telles recrues devaient nous gâter. C'était au contraire un sang généreux qui pouvait s'infiltrer dans nos veines.

Alors, nous direz-vous, l'incurie de l'administration française ayant donné naissance à toute une classe révoltée contre les lois, le Canada s'est peuplé de ces gens. Ne dépassons point la réalité. D'après tous les renseignements que nous possédons, il n'est pas venu ici plus de deux cents de ces transportés, durant l'époque en question, soit de 1700 à 1740. <sup>44</sup> Et notez que notre population était en ce moment assise, formée, organisée de longue date. Les nouveaux colons se trouvaient être une goutte d'eau dans un fleuve. Mais ils sont venus ; acceptons-les. Ce que nous n'acceptons pas, c'est l'accusation d'avoir été gâtés par eux. Ils n'étaient ni assez nombreux ni assez corrompus pour exercer sur nous une influence néfaste. Nous les avons absorbés, tout en retenant peut-être un peu de leur esprit d'opposition au pouvoir, ce qui n'est pas un mal.

Il a été parlé de Le Sage. L'auteur de *Gil Blas* ne savait pas grand'chose du Canada. Les fantastiques narrations du capitaine Beauchêne l'ont mis en verve à notre sujet. C'était en 1710 et 1715. Beauchêne a plutôt vécu sur mer que sur le con-

---

44. Nous le répétons, les faux sauniers ne vinrent au Canada que durant les douze années qui vont de 1730 à 1742. Voir nos statistiques, Appendice, note II.

minent. Son histoire est de beaucoup plus particulière aux Antilles qu'au Bas-Canada. Le Sage confondait les tropiques avec le septentrion, à la mode du bon La Fontaine. Ce que Beauchêne lui a raconté des fils de famille exilés parmi nous, de 1690 à 1715, est en partie vrai, mais quelle surcharge, mon Dieu! Pour dix gentilshommes que des lettres de cachet ont relégués dans nos postes de traite, Le Sage a l'air de dire que la France avait été dépeuplée, vidée, récurée, nettoyée, déchargée, consolée par ces expulsions! C'est trop de propriété à la fois. A la même époque, un ministre du roi répondait, sur une demande d'expatriation forcée de la part d'une famille influente: "Nous n'envoyons personne par contrainte en Amérique." Et d'ailleurs, où prendre les traces de ces pauvres diables dans les généalogies si complètes de nos familles?

Lorsque Louis XIV mourut en 1715, le malaise des finances tourna en catastrophe. Law parut. Brouillant tout, réglant tout, il fit une banque à sa façon. Banqueroute sur toute la ligne vers 1720. Nous en avons payé cher l'expérience. Le régent répudia presque toute la dette du Canada. Des millions! Mais il acheta un diamant qui a fait sa gloire! Une nouvelle compagnie de traite, un autre monopole vit le jour. Cela recommençait plus mal encore. Qu'il se soit introduit alors au Canada des manipulateurs véreux dans les affaires du commerce, c'est croyable. Les détails nous manquent parfois. Prenons l'ensemble des événements, et adoptons l'idée d'un très pénible état de choses. L'administration de la colonie, concentrée

étroitement dans la main du cabinet de Versailles, a dû produire chez nous plus d'un mécompte. Ces financiers n'étaient pas des habitants, mais plutôt des oiseaux de passage.

L'abbé Louis Bertrand de La Tour, qui a vécu deux ou trois ans à Québec vers 1730,<sup>45</sup> dit, sans distinguer la moindre nuance et sans fixer aucune date, que le Canada s'est formé de gens ruinés et compromis en France. Il était aussi peu instruit que La Hontan qui, avant lui, avait exercé sa causticité sur les filles choisies par Colbert. L'abbé La Tour parle évidemment de ce qui s'est passé de 1715 à 1730, et, en bonne raison, ce n'est pas là la période du peuplement du Canada. Quelques individus, hommes de bourse ou autres, ont mis, en ce moment-là, le désordre dans le commerce du pays; voilà tout. Ils n'ont probablement pas ajouté une seule famille à notre population. Ne confondons plus autour avec alentour ou avec La Tour.

Après 1680, les émigrants ne sont pas venus en grand nombre. A quoi bon se figurer que les très petits groupes isolés de contrebandiers, de faux sauniers, de commis de banque, de cadets tapageurs ont imprimé leur caractère à notre peuple? Les faits historiques sont là qui démentent ces suppositions. Notre existence comme peuple ou na-

---

45 L'abbé de La Tour arriva à Québec avec Mgr Dosquet en 1729. Il fut grand-vicaire de l'évêque, official et doyen du chapitre, membre du Conseil Souverain (1729-1731), supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu (1730-1731), et repassa en France en 1731. En 1741, il publia des mémoires sur Mgr de Laval. Ses nombreux ouvrages sont pleins d'une verve intarissable, mordante et parfois blessante. J.-B.-A. Allaire, *le Clergé canadien-français*, p. 313; Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 88.

tion était faite. Le cadre était tracé. Nous existions. Nous dominions par le nombre. La volonté des Canadiens était la loi suprême dans l'ordre moral. Un aventurier de plus ou de moins ne changeait rien à notre situation, pas plus qu'aujourd'hui. Et, comme l'écrivait Pierre Boucher dès 1663, "on sait aussi bien pendre en Canada qu'en France." On savait fouetter pareillement, marquer au fer rouge, mettre au pilori. Les vauriens retrouvaient ici les mêmes "douceurs" qu'en Europe. Une loi ferme, bien appliquée, c'est une page d'histoire, et c'est ainsi que nous sommes depuis plus de deux siècles et demi.

Le Beau, qui fut enlevé de Paris par ordre supérieur, en 1729, avec quinze ou seize de ses pareils, des étourdis et des viveurs, et débarqué à Québec, tant bien que mal, raconte que M. de Beauharnois, gouverneur-général, les voyant arriver, et connaissant que ce n'était point là un choix d'hommes désirables, s'exclama: "Vos parents et ceux qui vous ont envoyés en ce pays ont perdu la tête!" Ces jeunes gens étaient impropres aux travaux de la colonie; ils devenaient un embarras; on en fit entrer quelques-uns dans les troupes; un autre deyint teneur de livres; ceux-là maîtres d'école; ceux-ci barbiers, etc. Puisque l'événement surprit et indigna le gouverneur et l'évêque au point que nous dit Le Beau, concluons qu'il n'était pas dans les coutumes que ces sortes de gens fussent reçus ici.<sup>46</sup>

46. Répondant à une lettre de M. de Beauharnois, à ce sujet, le président du conseil de marine lui assure dans une dépêche datée du 28 mars 1730, qu'il "n'enverra plus de libertins dans les troupes." *Rapport sur les Archives*, 1904, p. 127.

L'histoire de la Louisiane de la même époque (1715-1745) nous enseigne que deux partis luttèrent l'un contre l'autre dans cette province: les Français et les Canadiens. Bienville et Vaudreuil, deux Canadiens, gouverneurs de la Louisiane durant ces trente années, étaient sans cesse accusés de soutenir le parti canadien, que les commissaires et les marchands français qualifiaient de canaille et d'écume du Canada. Les antipathies des auteurs de ces accusations sont visibles; d'un autre côté, Bienville et Vaudreuil ne ménageaient guère les Français. Ces derniers avaient mis pied à terre sur les bords du Mississipi dans des conditions bien autrement louches que les Canadiens. A tout prendre, les gens de notre race qui, les premiers, s'établirent à la Louisiane ne valaient pas grand'chose, qu'ils fussent du Canada ou de la France.

De 1700 à 1750, on ne saurait dire comment se faisait l'émigration des Français au Canada, pour la bonne raison qu'il n'y en eut presque aucune, sauf que les troupes continuèrent à nous fournir quelques colons qui prenaient des terres, et encore en bien petit nombre: tout au plus vingt hommes par année.<sup>47</sup> De 1744 à 1760, ce fut une guerre continuelle contre l'Anglais. Toute notre histoire est alors comprise dans celle des batailles, des marches armées, des disettes, des malheurs innombrables qui annonçaient la conquête. Ainsi, n'en parlons pas.

---

47. Les tableaux que fit plus tard M. Sulte des mouvements d'immigration, de 1608 à 1750, et qui forment trois gros volumes à paraître dans un avenir prochain, indiquent que l'immigration se poursuivit à peu près régulièrement, de 1700 à 1750, dans la proportion de quarante à cinquante personnes par année.

Autre point qui a été soulevé assez souvent : n'avons-nous pas des Anglais, des Irlandais, des Écossais dans nos rangs ? Oui, dans nos rangs, pas dans nos origines.

Avec les guerres commencées en 1689 contre la Nouvelle-Angleterre et qui ne cessèrent, pour ainsi dire, qu'en 1760, nous voyons arriver par petites bandes des captifs enlevés dans le New-Hampshire, le Massachusetts, le Maine et qui (surtout les jeunes) s'acclimataient aisément et devenaient Canadiens ; ils firent souches de familles mais n'influencèrent aucunement la langue ou les coutumes de notre peuple.

Vers 1765 on licencia tout un régiment de highlanders écossais pour coloniser des seigneuries en bas et autour de Québec, sans par exemple avoir eu la précaution de faire venir des "colonnes" écossaises pour accompagner ces nouveaux colons, de sorte que, par suite de leurs mariages avec des Canadiennes, la descendance de ces braves ne parle plus ni écossais ni anglais, mais français comme nous.

Dans notre siècle, après 1832, nous avons absorbé passablement d'Irlandais.<sup>48</sup>

Tous les jours encore, le Normand fait ici des conquêtes. Il y a quarante ans que nous avons vu recommencer l'immigration des "Français de

---

48. Il vint de nombreux Irlandais dans la colonie avant 1832, principalement en 1817. Deux ans plus tard, Robert Christie écrit qu'il y en avait 13,000 au pays, Nicholas Flood Davin (*The Irishman in Canada*), dit que, de 1819 à 1825, il en arriva environ 68,000, et, de 1825 à 1831, 50,000 autres qui s'établirent à Québec, Montréal, et surtout dans l'Ontario. Evidemment, ces chiffres sont exagérés. Olivier Maurault, *Marges d'histoire*, II p. 145 et suivantes.

France." Eh bien! comment parlent aujourd'hui leurs enfants? Ils sont semblables aux nôtres en tous points. Nous irons de cette manière jusqu'à la consommation des siècles. C'est le cas d'affirmer que le normand n'a pas dit son dernier mot!

Des études attentives sur les éléments ethniques qui se sont mêlés au peuple canadien "du temps des Français" nous procureraient des surprises, mais non pas quant au nombre des individus, — je puis l'assurer après avoir fait un examen soigné de cet unique sujet — car en fait de Hollandais, Allemands, Anglais, Irlandais, Espagnols, Portugais, Italiens, nous ne dépasserons guère cinq ou six personnes pour chacune de ces nations, ce qui réduit la question à presque rien, surtout si nous ne tenons compte que des fondateurs de famille, puisqu'en réalité les autres ne valent que zéro.

Le plus fort contingent me paraît être venu de la Nouvelle-Angleterre et je pense que les termes Hollandais, Anglais, Irlandais désignent souvent des personnes de ces colonies. Il serait donc nécessaire de connaître par le détail tout ce qui concerne les gens de ces trois nations arrivant parmi nous et y créant des familles. Déjà cinq ou six bons travailleurs nous ont donné le résultat de leurs recherches de ce côté. C'est une veine à suivre.

Au hasard des circonstances, un Espagnol ou un Italien est venu échouer au Canada. Rien d'étonnant. Mettons-en trois ou six, c'est le plus, et cela ne veut pas dire que nous sommes un peuple de sang mêlé. Si j'incline à croire que le Maine, le

Massachusetts, le New-Hampshire ont fourni davantage, ce n'est pas encore un appoint considérable, mais c'est là que nous pouvons glaner le plus de renseignements. Dans chaque cas, il se joint au personnage principal des parents qui n'ont pas fait souche parmi nous et il suffit de les mentionner en passant. Un jour viendra où nous en saurons toute la contenance — ce ne peut être un gros chiffre.

Deux périodes de notre histoire sont ouvertes à ces investigations: 1689-1711 et 1744-1758, durées de nos deux guerres contre les colonies anglaises. Il y a tout à parier que les étrangers surgissant en Canada à ces deux époques étaient des captifs. Nous savons que la plupart sont retournés chez eux la paix faite, et même qu'il y eut échange de prisonniers avant la fin des opérations militaires, de sorte que ceux qui restaient sur les bords du Saint-Laurent n'étaient jamais nombreux et tous n'ont pas fondé de familles, il s'en faut de beaucoup.

Sans aucun parti-pris, je maintiens que les mots "mélange de races" ne s'appliquent nullement à la période du régime français, du moins sous ce rapport. Ce qui a donné lieu à cette expression se rapporte aux années où les coureurs de bois émigrèrent dans l'Ouest et à celles écoulées depuis 1760, et vraiment y a-t-il de quoi se plaindre? D'un autre côté, nous avons absorbé, en cinq ou six quarts de siècle, des masses d'Écossais, d'Anglais, d'Allemands dont la descendance est totalement de langue française et catholique.

Charles Gill, le Frère Elie, Gérard Malchelosse et d'autres ont bien fait en débrouillant l'ori-

gine et l'histoire de quelques-unes de ces familles de captifs amenés au Canada.<sup>49</sup> Ils nous ont donné du neuf et attirent de plus en plus l'attention sur les familles de la Nouvelle-Angleterre que le "malheur des temps" a égrenées dans le Bas-Canada. Il importe que le mystère dont ce chapitre est recouvert nous livre ses secrets. Ce n'est pas tout de dire que, à telle date, les Canadiens ont enlevé des individus dans le New-Hampshire ou ailleurs, il faut tâcher de connaître ces personnes et voir ce qu'elles sont devenues.

Ayons les yeux fixés sur les points obscurs de nos annales, scrutons les archives avec soin, voyons ce que les Américains ont déjà imprimé sur ces enlèvements et le jour se fera, nous saurons la vérité au lieu d'une légende qui ne précise rien et nous trompe plutôt qu'elle ne nous instruit.

### VII — Coureurs de bois, 1675-1750.

Nous allons maintenant nous entretenir d'un préjugé répandu contre nous aux Etats-Unis.

Il semble compris chez nos voisins que les voyageurs et surtout les coureurs de bois canadiens n'étaient pas de la croix de saint Louis. Le terme dont on se sert pour les désigner est tout un poème: c'étaient des *outlaws*, autrement dit des condamnés en rupture de ban. Il ne reste qu'un pas à faire pour affirmer que le Canada renfermait une

49. Voir Notes sur la famille Gill, Nouvelles Notes sur la famille Gill, la famille Phaneuf-Farnsworth, Généalogie de la famille Otis, branche canadienne, Montréal, 1921, chez G. Ducharme, et la collaboration de Gérard Malchelosse dans le livre de Wm.-A. Otis, *The Otis Family in America*, Chicago, 1924.

foule de mauvais garnements échappés du bagne, ou quelque chose d'approchant, venus de France, tolérés au Canada, et filant leur corde du côté de l'Ouest à la première occasion. Nous rencontrons cette croyance dans les livres américains et parmi plusieurs classes de lecteurs qui sont, du reste, très bienveillants pour nous. C'est le moment de la combattre.

La Compagnie des Cent-Associés avait eu la gestion des affaires du Canada pendant trente-sept ans, lorsque la couronne lui enleva ses droits en 1663. Jusqu'à ce moment, les hommes employés à la traite des fourrures s'étaient recrutés, partie chez nos habitants, partie en France, où un certain nombre de ces derniers retournaient après trois ou quatre années de service.

Ce commerce avait été gêné presque constamment, du côté du Haut-Canada, par les guerres des Iroquois; il en résultait que peu ou point de Canadiens ou de Français ne s'étaient arrêtés à demeure dans les territoires qui s'étendent à l'ouest, immenses au-delà de Montréal, et qu'ils avaient pourtant découverts de bonne heure.

La prise de possession de la Compagnie des Indes, que le roi autorisa en 1665, coïncidant avec l'arrivée des troupes de France, les Iroquois battirent en retraite, et, non seulement s'écartèrent du Bas-Canada, mais encore laissèrent la voie ouverte à nos courses vers l'est, le sud et l'ouest.

Des engagés, venus directement de France, continuèrent alors la tradition et se répandirent au loin. Toutefois, la masse de ceux qui, à partir de cette date, servirent la compagnie nouvelle, é-

taient des fils d'habitants. Le mot habitant, chez nous, désigne le cultivateur et pas d'autre. Cette jeunesse allait ajouter une curieuse page à notre histoire. Sans doute, la plupart comptaient retourner au foyer domestique, à l'expiration de leur engagement. Un sort tout différent les attendait.

Il y a dans la nature humaine des penchants, des aptitudes, des qualités qui ne se révèlent qu'à la faveur des circonstances, et plus d'un voyageur, enfant de la charrue, a senti avec étonnement poindre en lui le goût des aventures et le charme de la vie errante, dont il faisait par surprise l'apprentissage. Depuis les origines de la colonie, on appelait voyageurs ceux qui s'engageaient pour les voyages de l'Ouest.

Dix années s'écoulèrent. Une classe nouvelle, experte, hardie, vigoureuse, stylée à tous les hasards — celle des *coureurs de bois* — se trouva formée. Chacun de ces hommes manoeuvrait à part. Les attaches avec la compagnie de traite se relâchèrent. Ce n'étaient plus des engagés, des voyageurs, mais des gens libres qui voyageaient. Leur domaine était l'inconnu de la prodigieuse Amérique. Ni fleuve ni montagne ne les arrêtaient. Au contraire, un horizon entrevu les entraînait plus loin. Parlant toutes les langues, explorant, chassant, *partageant, cabanant*, se battant comme les plus adroits des Sauvages, ils fascinaient les tribus par leur témérité, par les récits de la vieille France, par leur gaieté, et ils remplissaient les wigwams du bruit de nos chants populaires. Sentinelles perdues de la race gauloise, ils réunissaient dans leur personne l'amour du merveilleux, les agréments

de l'imagination, et cette connaissance des métiers et des industries que l'Europe a toujours regardée comme son principal moyen de conquête sur les barbares. Avec la souplesse du caractère français, ils adoptaient les us et coutumes des nations au milieu desquelles ils passaient.

D'ancienne date déjà, les Sauvages fréquentaient les Espagnols au sud et les Anglais à l'est, sans avoir pu se façonner à leurs habitudes. La raison en est bien simple : ces peuples ne se transforment pas ; il faut aller à eux ; jamais ils ne viennent à nous. Les Français, seuls des races civilisées, savent devenir Peaux-Rouges, Arabes ou Patagons, et nègres au besoin !

Voilà pourquoi, à la dissolution de la Compagnie des Indes (1675), les autorités canadiennes s'inquiétèrent de la tournure des choses, et prirent ombrage du grand nombre de coureurs de bois qui ne réintégraient pas domicile, malgré les ordres lancés à cet effet.

D'autre part, le roi, abolissant le monopole dans les affaires de la traite (1675), rendait la liberté à tous ceux qu'un contrat quelconque avait liés à la Compagnie des Indes ; d'autre part, le Conseil Souverain de Québec, se faisant l'interprète des besoins du Bas-Canada, exigeait le retour immédiat des fils de colons partis pour les voyages lointains.

La position ainsi tranchée, il s'opéra une sorte de triage parmi les coureurs de bois. Les uns reprirent les travaux des champs dans leurs paroisses natales ; les autres voulurent qu'on les laissât maîtres de leurs destinées—et ils ne revinrent pas

au bercail. Ceux-ci devaient peser d'un poids considérable dans la balance des événements qui se présentèrent de 1675 à 1760, car ils nous assuraient l'amitié des nations sauvages les plus lointaines.

L'implantation des idées françaises au milieu des tribus si diverses qui peuplaient l'intérieur du continent eut pour résultat de nous rendre formidables aux yeux des colonies anglaises. De Québec, nous entretenions des rapports avec le pays des sources de l'Ohio, les Grands Lacs, le Mississipi, le Nord-Ouest, et cela grâce aux coureurs de bois principalement. Chose étrange, le Conseil Souverain intimait sans cesse à ces indisciplinés l'ordre de revenir au pays, et il tirait continuellement avantage de leurs courses et de leur influence chez les Sauvages pour consolider le prestige du nom français.

Dès 1680, il y avait huit cents hommes de cette classe dispersés dans l'Etat de New-York, la Pennsylvanie,<sup>50</sup> le Maryland, l'Ohio, l'Illinois, et, il faut le dire, leur rôle était immense. Nous n'étions pourtant qu'un peu plus de neuf mille âmes françaises en Canada.

N'indiquaient-ils pas à notre mère-patrie, ces coureurs de bois, la direction à suivre pour l'avenir? Avec une pareille avant-garde tout devient possible, si le corps de la nation s'agite et marche. On ne bougea aucunement. C'est même à cette heure si propice à nos intérêts que cesse, on peut dire pour toujours, l'envoi des colons de France.

---

50. Sur ce sujet, et aussi sur les Canadiens établis en Pennsylvanie qui s'étaient compromis en méprisant les lois, entr'autres Pierre Bisailon, voir *Mélanges historiques*, vol. I, p. 89 et suivantes.

Franchissant tous les obstacles, nos coureurs de bois étaient arrivés aux confins des établissements anglais, qu'ils serraient de près, étant en quelque sorte devenus possesseurs d'un vaste territoire qui assurait leurs derrières et nous reliait à eux. Cette invasion, comparable à celle qui se voit de nos jours, (l'entrée de nos compatriotes dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre), mais plus efficace, en ce sens que nous prenions un terrain neuf, eût dû être soutenue. On chercha, de Versailles et de Québec, à la restreindre. Ce fut peut-être une faute; malheureusement, on en commettait une plus grave en abandonnant le Canada à lui-même au moment où, déjà prospère, il demandait d'autres colons à la France. À peine sortis des "temps héroïques," nous entrions dans la voie de nouveaux sacrifices.

Les restrictions portées contre les coureurs de bois atteignirent l'apogée de la menace vers 1690. On qualifiait ces hommes de transfuges; ils ne l'étaient aucunement, et, pour le prouver, ils se fortifièrent de plus en plus dans les contrées envahies contre tout ce qui n'était pas français.<sup>51</sup> Les Anglais en croyaient à peine leurs yeux. Les indigènes allaient de préférence traiter aux postes français. Les Anglais se plaignirent hautement. Louis XIV frappa d'anathème les braves qui semblaient vouloir lui conquérir l'Amérique tout entière.

Des peines rigides édictées contre les coureurs

---

51. Il en résultait souvent aussi que les coureurs de bois se détachaient de nous et de la couronne de France. *Mélanges historiques*, vol. 1, p. 92, 93.

de bois est sorti, dans le langage de nos voisins, le mot *outlaw* : hors la loi, contumace.

Voyant que le monarque français mettait à l'amende et à d'autres risques plus graves ses sujets qui trafiquaient sans sa permission au-delà du territoire canadien, on se croit maintenant autorisé à leur infliger un qualificatif outrageant, et à les assimiler aux repris de justice, voire même aux criminels échappés par évasion à la sévérité des lois. La vérité historique est tout à fait à l'encontre de cette assertion; mais une fois qu'un mot est adopté, on connaît sa puissance. *Outlaw* vivra longtemps, nous le craignons.

Renversons les rôles. Supposons que les colons français se fussent cantonnés dans le Bas-Canada sans en sortir; que les Anglais aient pénétré les premiers au centre du continent ou que, de proche en proche, ils soient arrivés chez nous. Nous nous serions effrayés de leur audace et de la prépondérance qu'ils obtenaient dans les contrées sauvages et jusqu'à nos portes. Le génie de ces coureurs de bois anglais nous eût étonnés et peut-être mécontents; mais il est douteux que, de nos jours, il eût pu se trouver un historien français capable de leur décocher l'injure.

Le lecteur attentif se demandera peut-être pourquoi ce chapitre sur les coureurs de bois, puisqu'ils étaient tous enfants du Bas-Canada et non pas de France, et vu que nous avons pour unique objet dans cette étude de parler des origines de la race. Attendez un peu; lisez les historiens américains, vous verrez que les *outlaws* sont envisagés très souvent comme des Français de France vaga-

bondant chez les Sauvages en dehors des limites du Bas-Canada durant un certain nombre d'années, puis, finalement, allant fonder la colonie du Bas-Canada, tandis que la grande majorité de nos fondateurs étaient déjà fixés sur le sol lorsque la classe des coureurs de bois vit le jour. Il était donc important de ne pas laisser subsister et se perpétuer cette légende au rebours de la vérité historique et dommageable à notre réputation première.

La France n'a jamais envoyé ici de vagabonds ou de coureurs de bois, mais nos familles ont fourni à leurs dépens, hélas! les "voyageurs des pays d'En Haut" et aussi les coureurs de bois dont, après tout, nous sommes fiers — loin de rougir d'eux.<sup>52</sup>

#### VIII — Les Métis du Bas-Canada et du Nord-Ouest.

Qui de nous n'a entendu dire "Les Canadiens-français ont du sang sauvage dans les veines?"

Cette assertion se base, paraît-il, sur les données suivantes: 1o le petit nombre de femmes blanches au commencement de la colonie; 2o nos rapports fréquents avec les tribus indigènes; 3o la couleur des cheveux, de la peau et des yeux chez certaines familles canadiennes.

Durant la période 1608 à 1663, où le nombre des femmes françaises était moindre que celui des hommes, chacun des membres de nos familles a laissé des traces nettement indiquées de sa carrière. Toutes les alliances de ce temps nous sont con-

---

52. Sur les voyageurs, voir aussi un article de M. Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 83 et suivantes.

nues. Pas une personne en quelque sorte n'échappe au contrôle de l'histoire. De plus, nous savons quels soins prenaient les gouvernants pour empêcher les mariages mixtes, à cause de la facilité avec laquelle les Français se faisaient Sauvages, une fois habitués avec les frères de la forêt.<sup>53</sup>

Pendant l'intervalle en question, il y a eu sept mariages de Français avec des Huronnes et des Algonquines, par permissions spéciales. Cinq de ces mariages ont laissé des enfants. La population blanche de la colonie était de 2,500 âmes en 1663.

Les arrivages si nombreux de colons, hommes et femmes, de 1663 à 1673, établirent une juste proportion entre les deux sexes. On constate cinq mariages mixtes dans le cours de ces dix années, et quatre autres de 1674 à 1700. Mettons-en trois fois plus, si vous le voulez, ce ne sera encore presque rien.

Voilà tout ce que de patientes recherches ont pu nous apprendre. Disons, en exagérant les chiffres, qu'en l'année 1700 nous avons trente mariages de ce genre, au milieu d'une population de seize mille âmes. Ce n'est pas la peine de discuter.

Le plus ancien de ces mariages est de 1644,<sup>54</sup> époque de la grande concentration des Algonquins autour de Montréal, Trois-Rivières et Québec, à cause des ravages exercés par les Iroquois dans les territoires de l'Ottawa. La race algonquine, déjà

53. Les Sauvages appelaient les Français leurs frères, et les Français disaient **mon parent**.

54. Martin Prévost, marié à Québec à Marie-Olivier-Silvestre Manitouabewich, Algonquine. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique* I, 499; au vol VII, 687, on trouvera une liste de blancs mariés à des Sauvages; voir aussi vols. I et VII, au mot "Sauvages."

en décadence, fut presque anéantie trois ou quatre années après. Tout aussitôt les Hurons, chassés du Haut-Canada, arrivant par petites bandes, se réfugièrent sous les murs de Québec. Ces tristes débris de deux nations autrefois puissantes formèrent des bourgades sous la direction du clergé qui, on peut l'affirmer, car les preuves abondent, n'encourageait nullement le métissage. Les autorités civiles étaient de leur côté opposées à des unions de ce genre, à cause du penchant que manifestaient les Français pour la vie sauvage.

Les écrivains se payent souvent d'apparence. Combien de fois n'avons-nous pas lu que les Iroquois du comté de Brant, ceux du comté de La Prairie, les Abénaquis du comté d'Yamaska, les Hurons du comté de Québec sont maintenant des gens civilisés? Oui, d'après les apparences on pourrait croire qu'ils sont nos égaux, mais examinez - les dix minutes de temps, cela vous suffira pour faire disparaître vos illusions. Ces peuplades se logent misérablement, n'exercent que des métiers infimes, ne cultivent qu'un petit jardin de légumes, et font la chasse en grand. Ils sont restés sauvages, mais ne se mangent pas entre eux, voilà tout. Les recensements les classent parmi les illettrés du bas de l'échelle, c'est-à-dire les blancs qui vivent de pêche ou de la coupe des bois. Le clergé et les gouverneurs d'autrefois connaissaient cela, et ils ont mis tout en oeuvre pour empêcher les Français de s'allier aux familles des aborigènes. Les personnes qui se donnent la peine de faire des

suppositions à ce sujet attestent par là même qu'elles n'ont pas étudié notre histoire.

Vers 1680, nous voyons les Abénakis et les Sokokis, autres réfugiés, venant de l'est, se grouper à Sillery, Bécancour et Saint-François-du-Lac. Le poste iroquois du saut Saint-Louis et celui du lac des Deux-Montagnes,<sup>55</sup> datent aussi de ce moment. L'administration de ces bourgades était faite avec une telle sollicitude que le moindre individu se trouvait surveillé, comme dans les "réductions" des Jésuites de l'Amérique du Sud. C'est au XIXe siècle seulement que cette discipline s'est relâchée; aussi pouvons-nous dire que le nombre des blancs mariés avec des Sauvagesses est devenu considérable dans ces petits établissements. Mais, encore une fois, cela n'affecte point les cinq ou six générations qui les ont précédés.

A partir de 1650 il n'y eut plus de Sauvages errants dans le Bas-Canada, sauf les Têtes-de-Boule du haut Saint-Maurice et les Montagnais du Saguenay, réduits à l'insignifiance comme nombre et comme valeur intellectuelle.

Ce qui survivait, en 1700, de peuples réfugiés sous nos murs habitait des villages bien organisés, ceux qui sont nommés un peu plus haut. Souvenons-nous toujours que la ruine des indigènes était quasi complète en 1660 dans le Haut et le Bas-Canada; les familles dispersées erraient à l'aventure dans l'ouest et dans le nord; celles qui s'étaient rapprochées de nos habitations y vivaient comme il vient d'être dit.

---

55. Le poste d'Oka était beaucoup plus mélangé que celui du saut Saint-Louis (Caughnawaga).

C'est après la destruction des Sauvages alliés des Français que la colonie agricole du Bas-Canada prit son essor. Française elle était, française elle resta, car il n'y avait pas assez de femmes sauvages pour épouser la huitième partie de nos garçons, en supposant que la chose fût permise, ce qui n'est pas soutenable, puisqu'elle était défendue et qu'aucun document ne révèle, en ce sens, plus que nous en avons montré ci-dessus.

Par conséquent, nous sommes large en accordant trente mariages mixtes au dix-septième siècle. Il ne m'est pas permis d'en accepter encore qu'un moindre nombre pour le dix-huitième, vu que les Sauvages diminuaient rapidement et que nous augmentions dans des proportions étonnantes.

Mais, dira-t-on, à part ces alliances reconnues par l'Eglise et l'Etat, il devait y en avoir à la mode des Sauvages. Je le crois, c'est probable, c'est même à peu près certain pour le Bas-Canada, et très certain dans les territoires du Nord-Ouest.

Les enfants issus de ces rencontres ne pouvaient pas être Canadiens-français; ils ont dû suivre leurs mères dans les bois, car autrement nous les retrouverions chez nous, vu que les registres disent tout ce qui s'est passé à l'égard des mariages. Ce furent les Métis, dont les descendants sont aujourd'hui des Sauvages. Au lieu d'avoir sous ce rapport emprunté au sang indigène, nous y avons plutôt mêlé le nôtre en pure perte.

Parlons des Métis, puisque nous y sommes.

Il y a deux cents ans les Sauvages du Bas-Canada n'avaient plus guère d'importance comme

chiffre, mais il restait des tribus dans le sud, l'ouest et le nord-ouest. Nos coureurs de bois commencèrent à métisser rondement. Point de femmes blanches dans ces vastes contrées. La galanterie française y brilla sur tous les points. Une race nouvelle vit le jour, tenant le milieu entre la barbarie et la civilisation. Telle est l'origine des Métis ou *Bois-Brûlés*: père français, mère sauvage. Ces sangs mêlés ne sont pas venus se joindre à nous. Ils occupent encore le pays de leurs ancêtres. Impossible donc de les confondre avec les Canadiens-français.

Les Bois-Brûlés datent à peine de 1675; la principale période de leur création va de 1700 à 1740, et leur développement se calcule depuis la cession du Canada (1760), alors que, abandonnés à eux-mêmes, les Canadiens de l'Ouest firent corps plus que jamais avec les tribus des grandes plaines.<sup>56</sup>

Avons-nous bien déterminé les lignes de démarcation qui nous séparent des indigènes? Historiquement parlant, peut-on nous contredire là-dessus? Nous attendrons une réponse avec curiosité. Des faits, pas de suppositions.

Reste à parler de la couleur de la peau, des cheveux et des yeux. Ici, il n'y a plus besoin de l'histoire. La science d'observation suffit à résoudre ce problème dans tous les pays du monde.

Si nous possédions des renseignements détaillés sur la couleur de chacun des Français originellement établis au Canada, nous serions en mesure de les comparer, au point de vue de l'aspect phy-

56. Voir les *Canadiens de l'Ouest*, 2 vols., par Joseph Tassé.

sique, avec leurs descendants; mais cette ressource faisant défaut, envisageons les choses à la manière des savants. Depuis notre premier père, des transformations surprenantes ont eu lieu dans la taille et la couleur des hommes. C'est toujours et partout sous l'influence des milieux que ces phénomènes se produisent.

Depuis trois siècles, sous un climat bien différent de celui de la France, usant d'une nourriture abondante et saine, occupés à des travaux qui exercent immensément les facultés physiques, nous avons acquis une force dont les physiologistes reconnaissent toute la valeur. Notre expansion le prouve suffisamment, n'est-ce pas?

Dans ces conditions, la peau, les yeux, les cheveux peuvent bien avoir subi quelques changements de couleur. Il suffit des eaux que l'on boit, des émanations du sol, de la valeur chimique des légumes. Expliquez donc pourquoi cette fille est blonde, tandis que sa soeur est brune, et leurs frères châains, cuivrés ou très blancs!

Au Canada comme en Europe, on remarque de semblables différences. Là-bas comme ici, les hommes et les femmes sont robustes dans certaines localités, et pourtant celles-ci sont souvent voisines d'un village ou d'une commune où règnent la débilité et la faiblesse du corps. Affaires d'influences locales. Les animaux sont soumis aux mêmes conditions. Nous ne nous attacherons donc pas à expliquer au long cette théorie, car elle est reçue de nos jours par la masse des lecteurs éclairés.

Maintenant, avons-nous des chevelures noires, des yeux noirs, des peaux foncées à l'excès? Non,

assurément non, pas plus que les autres peuples. On peut même affirmer que les individus dont les traits de la figure et la coloration de la peau rappellent le type sauvage sont rares parmi nous. Dans bien des cas, en remontant à deux ou trois générations, on constate que la couleur n'est pas aussi sombre; probablement, les petits-fils de ceux d'à présent retourneront à la teinte primitivement pâle.

Et l'on arrive ainsi à se demander si nous avons réellement des yeux noirs, des peaux bistrées, des coiffures ailes de corbeaux en plus grandes quantités qu'autrefois, proportion gardée avec le chiffre de la population. Celui qui pourra répondre et éclaircir ce doute aura trouvé une parfaite nouveauté. Et encore, la question ne sera pas résolue, puisqu'il faudra prouver l'ascendance sauvage, et ceci n'est pas du tout possible.

Nous nous sommes cru tenu de rappeler phase par phase les mouvements qui marquent le peuplement du Bas-Canada, ou province de Québec, depuis l'heure de Champlain. On peut être certain que nous n'avons rien caché ni rien exagéré. Il ressort d'un examen attentif du sujet que la masse des témoignages nous est favorable, et que les rares voix contradictoires, qui se rencontrent au cours du temps, ne comportent pas le caractère de véracité et d'exactitude indispensable pour former l'opinion de l'historien. Aimons néanmoins que l'on nous attaque; cela nous permet de faire un retour avantageux vers le passé.

(1897).

F I N

# APPENDICE

---

## Madame Bourdon et l'immigration des filles dans la Nouvelle-France.<sup>1</sup>

Le présent travail se propose d'étudier l'oeuvre de Mme Bourdon dans l'immigration des filles dans la Nouvelle-France, en s'aidant surtout des notes manuscrites laissées par Benjamin Sulte, l'historien par excellence de nos origines.

Il ressort des calculs de M. Sulte sur le nombre de filles arrivées seules et mariées en Canada, de 1634 à 1668, et qu'il n'a pu rattacher à aucune famille ou parenté canadienne déjà établie au pays, que l'oeuvre de Mme Bourdon n'est pas aussi considérable qu'on l'avait pensé jusqu'à ce jour. Cette liste de filles arrivées seules donne, pour la période de 1634 à 1658, le chiffre de 149. De 1659 à 1668, par conséquent peu avant l'action de Mme Bourdon, il en arriva 409 sans familles, ce qui porte le total à 558. De 1634 à 1750 il est arrivé seules environ 1100 filles dans la colonie. Le contingent de Mme Bourdon n'entre que pour un petit chiffre dans ce nombre.

Les historiens ont cru que Mme Bourdon innovait: en vérité, elle n'a fait que continuer un vieux système. Où elle a innové, c'est en recrutant des filles instruites. Les tableaux de M. Sulte rè-

---

1. Lue devant la Société historique de Montréal, le 31 mai 1922.

glent une question fort embrouillée. On ne s'était pas figuré que l'oeuvre de Mme Bourdon pouvait s'éclairer de la connaissance de ce qui s'était passé antérieurement, et qui s'est continué par après. C'est fait maintenant grâce au manuscrit inédit de M. Sulte sur les origines des Canadiens français.

Avant que d'aller plus loin, il convient de dire ce qu'était Mme Bourdon. Procédons par ordre chronologique.

Jean Bourdon naquit à Rouen, en Normandie, en 1602. Peintre, menuisier, boulanger, cartographe, soldat, homme de loi, arpenteur, il devint seigneur au Canada. Il arriva dans la colonie le 8 août 1634, peu après le contingent du Perche de Robert Giffard. Le 9 septembre 1635, Jean Bourdon épousait à Québec Jacqueline Potel, d'origine inconnue. Il leur naquit quatre filles, dont deux furent religieuses ursulines et deux hospitalières, et quatre fils, dont deux moururent enfants. Les deux autres vécurent chacun une quarantaine d'années sans se marier.

Le 19 mars 1637, à la fête de saint Joseph, patron du nouveau pays, Jean Bourdon et Jacques Gourdeau donnèrent un beau feu d'artifice. La gravure qui représente cette machine est reproduite dans *les Relations des Jésuites* de cette année. On voit que les deux hommes s'entendaient au métier.<sup>1a</sup>

Le 23 mai 1637, Jean Bourdon prend une terre de cinquante arpents dans la banlieue de Québec, en présence de Guillaume Couillard, d'Olivier Le Tardif et de Pierre de Laporte. Ce der-

---

<sup>1a</sup> *Relations des Jésuites*, 1637, p. 8, 9.

nier possédait une terre sur le chemin du Cap-Rouge. Les cinquante arpents sont aussi pareillement sur ce chemin, ayant au nord-ouest la côte Sainte-Geneviève et au nord-est la terre de Pierre de Laporte. Le titre de cette concession fut signé à Paris le 5 avril 1639. L'été de 1637, Jean Bourdon avait arpenté des terrains aux Trois-Rivières, comme aussi en 1641 et en 1643.

La carte de la région environnant Québec, dressée par Jean Bourdon en 1641, met le nom de chaque habitant sur la terre qu'il habite ou qu'il possède, ce qui constitue pour nous un document précieux sur cette première époque de la colonisation. L'île d'Orléans, les côtes de Lévis et de Beauport, la route du Cap-Rouge, tout y est marqué et forme un tableau parfait de l'époque. Le plan de la ville de Québec en 1660 n'est pas moins une pièce de grande valeur, aussi de la main de Jean Bourdon.

En octobre et novembre 1645, d'après M. Sulte,<sup>2</sup> Jean Bourdon commande temporairement aux Trois-Rivières. Il y retourne l'année suivante pour faire des arpentages. En 1646, il va en ambassade chez les Iroquois et commande une patrouille au lac Saint-Pierre. En 1647, il est procureur syndic à Québec et il conduit un renfort au poste de Richelieu, nouvellement établi, maintenant Sorel. En 1646 et 1647 on lui concède les fiefs Saint-François et d'Autray. En 1651, on sait qu'il revient de France. Sa nièce, Marie Bourdon, née en 1636, fille de Louis Bourdon et de Marguerite Prunier, de la paroisse Saint-André-le-Vard, ville

2. *Mélanges historiques*, vol. 14, p. 64.

de Rouen, épousa à Québec, le 9 janvier 1652, Jean Gloria. Elle se remaria en 1669 à Toussaint Toupin et en 1680 à Jean Charest.<sup>3</sup>

Jacqueline Potel, première épouse de Jean Bourdon, décéda et fut inhumée le 11 septembre 1654. Elle mourut des suites d'une chute. Il est probable que ses quatre filles étaient déjà attachées aux Ursulines et aux Hospitalières; ses trois garçons alors vivant étaient fort jeunes.<sup>4</sup>

Le 21 août 1655 Jean Bourdon épouse à Québec Anne Gagnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux. Voyons la carrière de cette seconde femme.

Le 29 mars 1649, le bureau des Cent-Associés, à Paris, accorde à Anne Gagnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux, la terre en seigneurie que nous appelons Jacques-Cartier, qui porta le nom de Monceaux et aussi celui de Sainte-Jeanne-de-Neuville. On prononçait Mousseau au lieu de Monceaux, comme Mouchy au lieu de Monchy et Moutron au lieu de Montron. Mgr Tanguay dit que Jean-Clément du Vault était chevalier de Saint-Louis, mais cet ordre militaire n'a été créé que cinquante ans après sa mort, en 1693.<sup>5</sup> Ce devait être un second fils de famille portant, selon la coutume de l'époque, le titre de chevalier, ou encore un chevalier de Malte. L'ordre du Saint-Esprit, qui existait en 1640-1650, ne se donnait qu'à de très hauts personnages.

3. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 78, 272.

4. Jean-François, né 1647; Henri, né 1650; Jacques, né 1652.

5. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 78. L'édit qui crée l'ordre de Saint-Louis est du 10 avril 1693.

Anne Gagnier devait avoir environ trente-cinq ans en 1649 lorsqu'elle vint dans la colonie. Sa fille Claire-Françoise semble être restée en France jusqu'à 1651. En février 1650, Anne Gagnier fait les exercices religieux à Sillery; en mars, elle fait une retraite à l'Hôtel-Dieu de Québec; en juin, elle conduit les femmes et les enfants à la procession de la Fête-Dieu; ce même mois, elle ensevelit un Sauvage supplicié; puis, le 21 septembre, elle part pour la France et en revient en septembre de l'année suivante. Ce voyage paraît avoir eu pour objet le mariage de sa fille Claire-Françoise à Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil. D'après ce que l'on rapporte, Ruelle d'Auteuil serait arrivé au Canada le 12 octobre 1651 avec Jean de Lauzon. Ne serait-il pas plutôt venu en septembre avec sa belle-mère et sa jeune femme? Leur premier enfant fut baptisé à Sillery le 6 juin 1652.

En 1656, l'année d'après son mariage à Anne Gagnier, Jean Bourdon conduit une expédition qui sort du Saint-Laurent, s'engage dans l'Atlantique et remonte au nord à une distance considérable, mais sans amener aucune découverte.

En 1657, la seigneurie Jacques-Cartier portait le nom de Monceaux. Six ans plus tard, en 1663, «la résidence de Monceaux» est incendiée. En 1681 on n'y voit qu'une seule famille de cultivateur à l'endroit marqué Monceaux, mais Neuville a un grand nombre d'habitants.

Jean Bourdon représentait l'ancienne compagnie de traite dite des Habitants, en janvier 1664, lorsqu'il paraît devant le Conseil Souverain pour

régler des comptes.<sup>6</sup> Le 12 août 1665, lui et sa femme sont témoins au mariage de Henri Brault, sieur de Pomerainville.<sup>7</sup> Cependant, il paraît avoir passé l'hiver de 1664-1665 en France, occupé de la question de la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages, la grande querelle du jour au Canada. Les recensements de 1666 et de 1667 le montrent demeurant avec sa famille au fief Saint-François.<sup>8</sup> Il mourut à Québec le 12 janvier 1668; il était alors procureur-général de la colonie. Sa seconde femme ne lui donna point d'enfant; elle mourut à Québec et fut inhumée le 27 juin 1698.

Pour bien comprendre la question de l'immigration des filles dans la Nouvelle-France et le rôle que joua Mme Bourdon en 1668-1669, il faut examiner ce qui concerne les filles envoyées de France ou venues d'elles-mêmes avant 1669. Dans un cas comme dans l'autre le départ a été volontaire. Le mot « envoyé » signifie qu'il y avait parfois un système d'organisation, mais, invariablement, sous les meilleurs auspices. Les témoignages abondent sur ce chapitre. Il faudrait être obstiné pour croire aux contes inventés par la malice ou l'imagination de certains écrivains sur ce point, tels que La Hontan et Le Sage, par exemple.

*Le Mercure français* de 1639 rapporte que la fondatrice des Ursulines destinées à Québec, étant allée chez Anne d'Autriche, à Saint-Germain-en-Laye, lui fit connaître son projet d'envoyer au Canada des filles de l'Hôpital Saint-Joseph de Pa-

6. *Jugements du Conseil Souverain*, I, 11, 18, 19, 31, 39, 184, 298, 309, 441, 469, 594.

7. Sulte, *le Régiment de Carignan*, p. 32.

8. Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, IV, 58, 65.

ris, et que la reine promet de lui aider, de sorte que le 15 mai le capitaine Bontemps partait de Dieppe amenant une trentaine de ces filles avec quelques religieuses.<sup>9</sup> Il n'est pas possible de supposer qu'on aurait embrigadé des coureuses de rues pour former ce contingent. Par la suite, Mme de la Peltrie fit encore venir des jeunes filles qu'elle honorait de sa protection.

Ripostant au bruit que ce premier contingent était formé de filles dont la vertu laissait à désirer le Père Vimont écrit à son supérieur en France que «c'est un faux bruit. Pas un vaisseau n'était chargé de cette marchandise.»

En 1649, Mlle Mance amène à Ville-Marie «quelques vertueuses filles.»<sup>10</sup>

En 1653 le groupe de Québec comptait 400 âmes, celui des Trois-Rivières 175 et celui de Montréal 100, quelque temps avant l'arrivée des recrues de Ville-Marie, soit un total de 675 âmes dans toute la colonie.

Au printemps de 1654 la reine Anne d'Autriche envoya, sous la direction de la Mère Renée de la Nativité, religieuse hospitalière, quelques filles «fort honnêtes, tirées des maisons d'honneur,» raconte le Père Le Mercier, car «on n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade.» Là-dessus il fait l'éloge des bonnes moeurs qui règnent au Canada et il ajoute : «Dix-huit ans se sont écoulés sans que le maître des hautes-oeuvres ait fait un acte de son métier, sinon sur deux vilaines que l'on bannit après avoir été publiquement fustigées.»<sup>11</sup>

9. J.-E. Roy, *le Baron de La Hontan*, p. 172.

10. Emile Salone, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 111.

11. *Relations des Jésuites*, 1654, p. 30, 31.

A l'Hôtel-Dieu de Québec il y avait plusieurs demoiselles; on les qualifie parfois de filles du roi. « C'étaient, dit la Soeur Marguerite Bourgeois, de jeunes personnes tombées orphelines ou malheureuses (pauvreté) en bas âge et qui étaient élevées aux frais de l'État à l'Hôpital-Général de Paris.<sup>12</sup> On s'aperçut bientôt qu'elles étaient trop délicates pour les travaux du Canada. Cet hôpital de Paris, récemment fondé, recevait spécialement les pauvres femmes. Vers 1684, on construisit la prison des femmes et filles incorrigibles; c'est la fameuse Salpêtrière qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôpital-Général de 1654 d'où sortaient nos filles.

En 1658 les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris, exhortèrent et aidèrent de leur bourse des hommes recommandables et des filles pieuses à venir s'établir à Montréal. Il partit donc 60 hommes et 32 filles.<sup>13</sup> tirées des « hospices et maisons d'honneur. » Elles furent confiées à la Soeur Marguerite Bourgeois qui veilla sur elles jusqu'à leur établissement. L'abbé Guillaume Vignal, qui était du voyage, avait engagé deux hommes, l'abbé Gabriel Souart quatre et M. de Queylus vingt-trois, le tout avec la permission de la reine Anne d'Autriche. Il y eut l'année 1659 un envoi de 18 filles pour Québec. Ce n'était pas des racolages dans les rues, puisque ces filles étaient remises en soin à une religieuse.

En 1662 et 1663 arrivent des soldats, des fa-

---

12. Sulte, Société royale, 1919, p. 205.

13. Non pas 50 comme le dit Rameau, *la France aux Colonies*, p. 283.

milles, des filles, des gens de travail formant un total approximatif de 800 personnes. C'était une nouveauté. Le Canada renfermait à peine 2,500 âmes françaises. Dans les instructions données au sieur Gaudais-Dupont pour faire rapport sur l'état de la colonie, en 1663, on enjoit d'observer s'il y manque des femmes ou des filles « afin d'y en envoyer le nombre nécessaire l'année prochaine. »

Dans les *Jugements et délibérations du Conseil Souverain* on voit que l'immigration était surveillée avec soin et vigueur, afin que l'on n'envoyât point de personnes douteuses ni de gens adonnés à des métiers dont ils ne trouveraient ici ni le besoin ni l'à-propos d'en créer l'emploi. Ce principe de remontrances ou recommandations, aux débuts de la colonie, eut des avantages incomparables. Ainsi, nous n'avons reçu la plupart du temps que des cultivateurs et des artisans choisis et nous n'avons pas à en rougir. Le Canada ne fut jamais une colonie pénale. Le Conseil Souverain renvoyait souvent, presque toujours, en France ceux dont la conduite était mauvaise ou qui ne possédaient point de ressources pour se tirer d'affaires. A l'égard des femmes repréhensibles il faut voir comment on les traitait ! Nous étions sous le régime autocratique de la France, qui consistait à obéir sans rien dire, mais nous étions infiniment mieux gouvernés que le royaume sous le rapport de la morale.

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, écrivant en 1663, dit : « Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles (malhonnêtes) et ceux qui en parlent se sont grandement mépris : ils ont pris les

îles de Saint-Christophe (les Antilles) et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il y en vient ici, on ne les connaît point pour telles (au moment du départ) car, avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques-uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes de celles qui viennent qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France.»<sup>14</sup>

L'été et l'automne de 1665 il arriva une centaine de filles, suivant un passage de la Mère Marie de l'Incarnation. Ce chiffre, d'après les calculs de M. Sulte, paraît exagéré. La Mère de l'Incarnation est sujet à caution lorsqu'il s'agit de statistiques. La Soeur Morin est dans le même cas. N'ont-elles pas été jusqu'à dire que nous avions reçu en diverses occasions plusieurs milliers de soldats? Le régiment de Carignan, le seul que nous ayions jamais eu au complet, comptait tout au plus 1400 hommes, officiers compris, et ils ne se sont pas tous établis dans la colonie. La Mère de l'Incarnation a certainement fait erreur en disant une centaine; d'ailleurs, *le Journal des Jésuites* ne la rectifie-t-elle pas à la date du 2 octobre de cette même année 1665, lorsqu'il note qu'il est venu 82 filles et femmes, dont 50 d'une maison de charité de Paris, «où elles ont été très bien instruites.» La Mère Marie de l'Incarnation, parlant elle-même aussi de ces personnes, dit: «Elles ne font que d'arriver et les voilà déjà quasi toutes

---

14. Sulte, **Pierre Boucher et son livre**, M.S.R. 1890.

pourvues (mariées). Le roi en enverra 200 l'année prochaine, et encore d'autres, en proportion, les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et, cette année, il en est bien venu 500 sans parler de ceux qui composent l'armée.»<sup>15</sup>

Le 18 octobre 1667, la même religieuse dit qu'il « est venu de France 92 filles qui sont déjà mariées, pour la plupart à des soldats (du régiment de Carignan qui s'établissaient en ce pays) et à des gens de travail. » L'intendant Talon, de son côté, écrivant à Colbert, donne des chiffres différents : « On nous a envoyé de Dieppe 84 jeunes filles et 25 de La Rochelle. Il y en a quinze ou vingt d'assez bonnes familles ; plusieurs sont de véritables demoiselles et passablement bien élevées. Elles se plaignent de la fatigue du voyage et du manque de soin. Je ferai mon possible pour leur donner satisfaction, car si elles écrivent à leurs protecteurs en France qu'elles n'ont pas été bien traitées, cela peut mettre obstacle à votre projet de nous envoyer l'an prochain (1668) un bon nombre de jeunes personnes choisies. » Des filles qui ont des protecteurs influents en France ne sont pas filles de rien, comme le disent encore des écrivains mal renseignés.

En 1668 le roi déboursa 40,000 francs (\$40,000 de notre monnaie actuelle) pour aider à l'envoi de jeunes filles. L'intendant Talon, lui écrivant à ce sujet, dit : « Entre les filles qu'on fait passer ici il y en a qui ont de légitimes et considérables pré-

---

15. Sulte, *la Mère Marie de l'Incarnation*, M.S.R. 1897, 1901 ; le *Journal des Jésuites*, p. 335.

tentions aux successions de leurs parents, même entre celles qui sont tirées de l'Hôpital-Général de Paris.»

Cet automne 1668 la Mère de l'Incarnation écrit que les navires qui venaient d'arriver portaient comme une marchandise mêlée et qu'il y avait des femmes maures, portugaises, allemandes, hollandaises et autres.<sup>16</sup> Il n'y avait qu'une personne de chacune de ces nations.<sup>17</sup> Elle ajoute qu'il est arrivé un grand nombre de filles françaises venues sans leurs familles. Ce contingent était composé en partie de filles de villes, ce qui ne plaisait pas au Conseil Souverain. La Mère de l'Incarnation dit à ce sujet: « L'on ne veut plus demander que des filles de villages, propres au travail comme les hommes. L'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées ne sont pas propres ici. Le porteur de la présente est M. de Dombourg (anagramme d'un des fils de feu Jean Bourdon) qui va en France pour accompagner madame Bourdon. Je vous prie de les recevoir avec des démonstrations d'amitié parce que c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays. »<sup>18</sup>

Une partie du régiment de Carignan venait de repasser en France. Environ 400 de ses soldats restaient parmi nous et consentaient à devenir colons; de ce nombre quelques-uns devinrent mal-

16. Société royale, 1894, p. 156-8.

17. Le texte de la Mère Marie de l'Incarnation ne laisse aucun doute sur ce point lorsqu'elle dit: "La première mariée est la Mauresque..."

18. Suit l'éloge de Jean Bourdon, sa femme et sa famille Voir *Histoire des Canadiens-français*, IV, 116-23.

heureusement coureurs de bois et furent perdus à la nation; d'autres s'étaient mariés au cours des années 1666, 1667 et 1668; de sorte qu'il restait peut-être environ 300 célibataires prêts à prendre femmes.<sup>19</sup> C'était beaucoup trop d'un seul coup. C'est alors que Mme Bourdon, qui, veuve une première fois, s'était vouée aux oeuvres de piété, comme on l'a vu précédemment, et se trouvant libre de nouveau après la mort de Jean Bourdon (12 janvier 1668), songea à exécuter un projet dont l'idée convenait aussi parfaitement aux hommes influents du Canada: c'était de recruter des filles instruites, laborieuses et de santé, mais non plus de ces « filles du roi » ou de villes qui, ayant reçu une éducation propre à les faire entrer au service des grandes dames, ne devaient point se trouver chez elles au milieu des travaux des champs. Mme Bourdon passa donc en France cet automne de 1668; elle n'a pas dû commencer à agir avant le mois de décembre; par conséquent les envois antérieurs de filles de villes ne doivent plus lui être attribués. Mmes d'Aillebout et Bourdon, la Soeur Bourgeois, la Mère de l'Incarnation, Mlle Mance, d'autres femmes de premier rang dans la colonie, des membres du Conseil Souverain, puis aussi des hommes de nos meilleures familles, s'entendant tous ensemble sur ce sujet, et de plus ayant l'assistance de Colbert, des archevêques de Paris et de Rouen, composaient un bureau des plus respectables. Cela détruit la légende que l'on ramassait des filles au hasard pour les envoyer au Canada.

Mme Bourdon savait fort bien que, de 1640

---

19. Roy et Malchelosse, le *Régiment de Carignan*, p. 39.

à 1665, il était venu un certain nombre de filles honnêtes, mais peu savantes, tandis qu'elle songeait à nous en procurer de plus instruites pour compléter l'état social de la colonie. Ce désir répondait au besoin du temps. Rendue en France elle s'adressa aux institutions et elle recruta un contingent supérieur sous le rapport physique et intellectuel, et différent, quant à l'ensemble de l'éducation, des jeunes personnes non mariées qui étaient venues pour s'établir en 1668. Ces dernières, règle générale, savaient lire et écrire, mais on voulait davantage et le résultat fit voir qu'on avait vu juste.

Les exposés statistiques de M. Sulte font voir que, de 1634 à 1668, il est arrivé plusieurs filles avec leurs parents, mais la plupart sont venues seules sous la direction de personnes marquantes. En 1665, la Mère de l'Incarnation nous laisse à supposer l'existence d'un bureau quelconque à Paris ou ailleurs. L'année 1668-1669 est la seule où Madame Bourdon s'est occupée du choix des filles pour le Canada. Le fait que La Hontan mentionne cette dame et personne autre a fait croire que son cas était unique et même qu'elle avait recruté à elle seule toutes les filles en question, c'est-à-dire pour la période s'étendant de 1659 à 1669. Nous ne savions pas que de tout temps une chose semblable avait eu lieu et que, de 1634 à 1750, il était venu, comme nous l'avons dit, 1100 filles sans leurs parents, qui s'étaient mariées au Canada. Madame Bourdon paraît en avoir amené tout au plus 150 sur ce nombre total, mais les chiffres de M. Sulte n'en indiquent que 107 connues. Quant à celles qui

venaient d'elles-mêmes, il est juste de supposer qu'elles avaient des amis au Canada.

Au mois d'octobre 1669, la Mère de l'Incarnation salue le retour de Madame Bourdon et de Dombourg. Elle dit que cette dame a amené 150 filles, et elle ajoute: « Un peu auparavant, il était arrivé un vaisseau rochelais chargé d'hommes et de filles et de familles formées. » Sur les petits navires de l'époque il ne fallait pas beaucoup de monde pour faire un chargement.

Voici une phrase de la Mère de l'Incarnation qui, si elle était signée La Hontan, provoquerait des réflexions: « Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes et on les marie par trentaines. » Concédonsons cela en ce qui regarde Québec même, où il a dû se faire une trentaine de mariages, mais non pas des trentaines. Combien de mariages ont eu lieu partout ailleurs dans la colonie? Nos registres paroissiaux le montrent aisément. Nous avons fait à ce sujet un relevé des mariages pour Québec et Montréal et nous pouvons avouer que le mot de la Mère de l'Incarnation n'est pas très juste.

Colbert écrivait le 15 mai 1669 que le roi envoyait 150 filles, celles de Madame Bourdon<sup>20</sup>. Elles appartenaient aux institutions chargées d'élever, aux frais de l'Etat, les enfants pauvres des officiers civils et militaires. Le choix du Canada s'était fait volontairement chez ces jeunes filles.

Le 27 février 1670, Colbert écrivait à Mgr de Harlay, archevêque de Rouen: « Comme il pourrait se rencontrer des filles robustes dans les

20. Sulte, *le Régiment de Carignan*, p. 63.

paroisses aux environs de Rouen, au nombre de cinquante ou soixante, qui seraient bien aises de passer au Canada, je crois que vous trouverez bon d'employer les curés».... pour voir si chacun d'eux serait capable de recruter une ou deux filles.<sup>21</sup>

Le 10 novembre suivant l'intendant Talon écrivait à Colbert : « Il est arrivé cette année cent soixante-cinq filles ; trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain. Trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagées. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisit des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit en ce sens à M. le directeur de l'hôpital.»<sup>22</sup>

En somme, Madame Bourdon n'a fait que la

---

21. Emile Salone, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 159.

22. Sulte, *le Régiment de Carignan*, p. 65; Rameau, *la France aux colonies*, p. 283.

campagne de 1668-1669. Madame Etienne a continué.

L'automne de 1671, après avoir dit qu'il était venu 150 filles, l'intendant Talon ajoute qu'il serait inutile d'en envoyer davantage vu qu'il y a nombre de Canadiennes à marier. Il dit encore: «N'envoyez plus de demoiselles de condition: nous en avons reçu cette année 15, outre 4 que j'avais amenées.» Les tableaux de M. Sulte montrent que le gros chiffre des filles baisse à 28 en 1672. Cette dernière année, la Soeur Bourgeois amena de France 11 filles dont 6 destinées à entrer dans son institution et cinq pour les marier. Claude Le Beau, qui vivait à Québec en 1729, dit que ces filles venues de France étaient de bonnes moeurs et qu'elles épousèrent des soldats du régiment de Carignan<sup>23</sup>. Il ajoute que La Hontan aurait dû plutôt porter sa critique sur les filles de joie que l'on avait envoyées à la Louisiane.

En 1673, le roi envoya encore 60 filles. Les tableaux de M. Sulte en indiquent 39 de mariées cette année, mais cela ne veut pas dire qu'elles étaient arrivées en 1673. En 1679, revenant d'un nouveau voyage en France, la Soeur Bourgeois amena plusieurs filles dont une partie à elle confiées par le Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris. Ce fut le dernier contingent. Jusqu'à 1750 les tableaux de M. Sulte font voir qu'il n'en venait plus que quelques-unes chaque année. A partir de 1675 à peu près, les Canadiennes ont continuellement fourni aux mariages; elles ont absorbé les contingents de garçons arrivés jusqu'à 1760. Notons que

23. Sulte, le Régiment de Carignan, p. 68.

le 20 octobre 1671 l'intendant Talon fit une ordonnance obligeant les garçons célibataires à se marier, puis, le 17 mai 1674, le roi écrit au comte de Frontenac, gouverneur général, « de porter les garçons et filles au mariage aussitôt qu'ils viennent en âge.»

Le Frère Le Clercq, Récollet, arrivé en 1673, s'exprime ainsi : « La population se compose de très honnêtes gens, ayant de la probité, de la droiture et de la religion. On a examiné et choisi les habitants et renvoyé en France les personnes vicieuses et marquées. Quant aux filles envoyées au Canada on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi.» Pierre Boucher et le Frère Le Clercq parlent de ce qu'ils ont vu. De 1621 à 1661, sur 674 baptêmes qu'il y eut dans la colonie, Mgr Tanguay n'en a trouvé qu'un seul d'illégitime.

La Mère de Sainte-Hélène Duplessis écrivait de Québec, en 1703 : « Un certain nombre de ces filles étaient des demoiselles de qualité, d'autres appartenaient à de bonnes familles qui, étant chargées d'enfants, les envoyaient dans ce pays dans l'espérance qu'elles y seraient mieux pourvues; et enfin, on en tira beaucoup de l'hôpital de la Pitié à Paris, où elles avaient été bien élevées dès leur bas âge.»<sup>24</sup>

Le Père Charlevoix écrit en 1720 que « la

---

24. Mère Duplessis de Sainte-Hélène, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*; J.-E. Roy, *le Baron de La Honton*, p. 182; abbé Lionel Groulx, *la Naissance d'une race*, p. 62.

source de presque toutes les familles qui y subsistent (au Canada) encore aujourd'hui est pure.»

Une explication pour finir. Il n'existe aucune liste connue des filles passées dans la colonie; les chiffres de l'intendant Talon, de Colbert, de la Mère de l'Incarnation, de la Soeur Bourgeois, ne s'accordant pas tous, il ne serait pas prudent de les accepter comme de tout repos. M. Sulte, qui n'a pas étudié la question de la valeur de leurs témoignages, nous donne aussi des chiffres inférieurs. Ses calculs ont été faits d'après le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, le mariage étant considéré comme point de départ. Il arrive ceci, que, beaucoup de registres étant perdus, il a omis un nombre peut-être considérable d'actes de mariages, ce qui réduit d'autant ses sources des origines. La desserte de certaines paroisses se faisant d'abord par voie de mission, les prêtres oublièrent souvent de consigner dans les registres les actes de baptêmes, mariages ou sépultures qu'ils notaient sur des feuillets qu'ils emportaient sur eux et qu'ils perdaient parfois en chemin.

Toutes les statistiques, par ce fait, subissent des variations impossibles à contrôler. C'est ainsi que des filles arrivées en 1668 et qui ne se marieront qu'en 1674 peuvent avoir été aisément mises dans l'immigration de 1673; les tableaux de M. Sulte touchent néanmoins de près l'exacte vérité.<sup>25</sup>

Gérard MALCHELOSSE.

---

25. Dans sa brochure intitulée *Jean Bourdon et son ami l'abbé Saint-Sauveur*, Mgr Auguste Gosselin a accrédité l'erreur sur l'oeuvre de Mme Bourdon; en reproduisant cette page malheureuse, P.-G. Roy contribue lui aussi à sa diffusion. Il faut enrayer cette légende.

## Les faux Sauniers au Canada

---

Contrairement à ce que les historiens contemporains de Benjamin Sulte ont cru, il ne vint pas de faux sauniers dans la Nouvelle-France du temps de Louis XIV. Il ressort de notre examen attentif des papiers conservés aux Archives fédérales d'Ottawa ayant trait à cette question, que la seule période durant laquelle les faux sauniers sont passés dans la colonie s'étend de 1730 à 1743. Nos devanciers ont pu se méprendre en admettant qu'il était venu deux cents de ces personnes au Canada, soit de 1693 à 1740, car ils n'avaient pas la riche documentation que nous possédons aujourd'hui; en réalité, il est bien immigré dans notre pays un peu plus de six cents faux sauniers en quatorze années à peine. Avant 1730, comme après 1743, nous n'avons trouvé aucune trace de contrebandiers ou faux sauniers expédiés de force ou venus volontairement d'eux-mêmes. Ce chiffre de six cents n'a rien d'extraordinaire si l'on considère que notre population atteignait à cette époque environ 43,000 âmes, et, de plus, les faux sauniers ne nous ont laissé que quelques colons stables, nous en avons la preuve.

Si nous en retraçons parmi nos ancêtres, il ne faut pas en rougir, et nous dirons avec Benjamin Sulte que les faux sauniers, les contrebandiers, les braconniers, les accusés du crime de pointage et autres gens de cette espèce frappés de disgrâce so-

ciale, n'étaient pas des repris de justice ou des criminels; c'étaient au contraire des hommes d'habitudes morales régulières et nos dossiers judiciaires ne nous montrent pas qu'ils aient fait pire que d'autres ici. Ne nous offusquons donc pas de cette origine de second ordre, car ce groupe d'individus ne mérite aucunement la réprobation offensante que des ignorants se sont plu à lui prodiguer volotiers sans connaissance de cause.

Ces nouveaux colons ont dû se trouver *chez eux* parmi nous, car les habitants canadiens chez lesquels ils furent distribués à gage vivaient beaucoup mieux que leurs cousins de France. Jouissant d'une vie autrement plus libre que celle qu'ils avaient connue, mieux nourris, mieux habillés aussi, échappant aux misères qui faisaient le désespoir des paysans pressurés et injustement persécutés dans la mère-patrie, ils n'ont certes pas regretté les abus du régime fiscal et autocratique de Louis XV qui les avaient poussés, peut-être malgré eux, nous est-il permis de supposer, au commerce frauduleux du sel, dont l'État avait alors le monopole, comme aujourd'hui le gouvernement français se réserve le privilège de la vente du tabac.

Sous l'ancienne monarchie, et plus encore sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les impôts sur le sel pesaient lourdement sur les familles qui avaient beaucoup d'enfants. Ce monopole au profit du trésor royal était injuste, car non seulement l'État vendait le sel au prix qu'il voulait, mais encore il en imposait la consommation et l'achat. Dans certaines régions, chaque paroisse était obli-

gée de prendre et de payer au grenier à sel autant de fois onze livres trois quarts pesant de sel que la paroisse comptait d'habitants, sans distinction de sexe ni d'âge. Dans d'autres provinces, on n'était taxé qu'à neuf livres par tête. Tandis que les unes payaient le maximum de la taxe ou jouissaient de modération, des provinces obtenaient des privilèges et des exemptions. Par exception, comme faveur de la part du roi, des familles nobles retiraient arbitrairement de leurs censitaires les levées sur le sel. Il n'y avait nulle uniformité, aucun ordre, ou plutôt c'était un désordre réglé. Ce régime corrompu et des plus écrasants de la domination des Bourbons engendra le faux saunage et les faux sauniers. Ce fut une lutte constante et générale des contrebandiers contre la gabelle, c'est-à-dire l'impôt du sel, quoique, par extension, on ait fini par appliquer ce terme à l'impôt sur les divers produits et denrées.

La dureté et les excès du fisc multiplièrent les infractions. Le faux saunage devint une institution, et les faux sauniers une classe dans la société. Des nobles, des militaires, des marchands, des campagnards, des femmes se livrèrent à ce métier dangereux. Les nombreuses vexations auxquelles donnait lieu la levée de la gabelle occasionnèrent à maintes reprises des troubles locaux ou même des soulèvements de provinces entières, que le roi étouffait, à la tête d'une armée, en massacrant indignement les fraudeurs de gabelle. Aussi, aucun impôt ne fut-il jamais plus impopulaire et tant décrié; et malgré les terribles pénalités qu'on infligeait aux faux sauniers, le faux saunage

florissait. Le gentilhomme pris en contravention, s'il n'était pas assez riche ou assez puissant pour acheter son pardon et « graisser » les gabeliers, était déchu de sa noblesse, privé de ses charges, sa maison souvent rasée. Le roturier pouvait être pendu. Les femmes étaient condamnées à l'amende pour une première offense, au fouet pour une seconde, au bannissement pour une troisième. Il fut des années où il y eut 4,000 saisies dans l'intérieur des maisons, 10,000 sur les routes, lieux de passage ou voisinages de marais salants, 300 condamnations aux galères, 1,700 à 1,800 emprisonnements.<sup>1</sup>

Pendant que la cour et les favoris s'amusaient et que les ministres sommeillaient d'une insouciance coupable à leur table de travail sur le sort des plus belles colonies que la France ait jamais possédées, le peuple crevait de faim. La misère était si générale que les pauvres et honnêtes paysans en furent un jour rendus, afin de nourrir leurs enfants, à se faire voleurs, contrebandiers, banqueroutiers, faux monnayeurs, etc.. La révolution de 1789 couvrait depuis cent ans et plus quand elle vint mettre fin à ce régime d'autorité abusive et sans exemple, et ses premiers décrets furent pour la suppression de la gabelle.

La déportation était, on peut dire, une des punitions les plus fréquentes réservée aux faux sauniers, car en ces temps de grandes magnificences et de débauches royales, les colonies étaient, ni plus ni moins, considérées comme des dépotoirs nationaux. Le Canada demandait sans cesse des

---

1. *B. R. H.*, IV, 319, 372-375, article de Ignotus (J.-Edmond Roy); *Nouveau Larousse illustré*.

colons à la mère-patrie, et quand, vers 1730, les prisons de France regorgèrent de prisonniers de toutes sortes, on commença alors à y déporter les faux sauniers dont parle notre Histoire.

Le premier contingent qui semble avoir été envoyé au Canada est celui de 1730. Le président du conseil de la marine écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 28 mars de cette année, que le roi « a réglé qu'il ne serait point envoyé cette année de libertins dans la colonie. Je ferai en sorte, continue-t-il, que les envois de gens de cette espèce soient entièrement supprimés puisqu'ils causent du désordre. A l'égard des faux sauniers que vous demandez, je pense qu'ils pourront être utiles à la colonie et j'ai pris des mesures pour en faire passer 30 ou 40 par le vaisseau du Roi « Le Héros, » (armé au port de Rochefort et commandé par le sieur Des Herbiers de l'Estendue). Je vous en enverrai le rolle par une lettre particulière et s'ils réussissent dans le pays j'en ferai passer tous les ans autant qu'il sera possible. »<sup>2</sup>

Le 25 avril suivant, le président du conseil de la marine écrit de nouveau au gouverneur et à l'intendant : « Sur la proposition que vous avez faite d'envoyer des faux sauniers en Canada qui pourraient être utiles soit en les incorporant dans les troupes soit en travaillant à la culture des terres, S. M. a bien voulu se déterminer d'y faire passer 26 faux sauniers ou contrebandiers dont le rolle est ci-joint. Ce sont la plupart des jeunes gens dont on

---

2. Archives du Canada, B.54-1, p. 407.

peut retirer du service et qui pourront dans la suite s'établir dans la colonie. »<sup>3</sup>

Le 4 octobre 1730, le gouverneur et l'intendant écrivent de leur côté au ministre que les faux sauniers envoyés « se sont trouvés gens de bons services, » et qu'il fallait en envoyer d'autres. En sorte que, le 1er mai 1731, M. de Maurepas leur écrit que, comme ils ont été satisfaits des faux sauniers qui sont passés au Canada l'an 1730, il a choisi pour être embarqués à Rochefort sur « Le Héros, » le sieur comte Desgouttes, capitaine commandant, « 60 autres bons hommes, ainsi que 4 contrebandiers condamnés aux galères et dont la peine a été commuée au bannissement pour la vie, et un jeune homme de famille qui s'est dérangé et qu'on veut corriger. Ils sont presque tous veufs sans enfants ou garçons. »<sup>4</sup>

Le 18 décembre, le ministre écrit à M. Fagon : « Des 64 faux sauniers envoyés au Canada, 60 ont été avantageusement distribués aux habitants auxquels ils sont d'un grand secours, 4 ont pris parti dans les troupes... Comme on m'en demande 400, je pourrai en envoyer 100 l'année prochaine par le vaisseau du Roy si les fermiers généraux peuvent me les fournir, et on pourra dans ce nombre y en comprendre 12 qui soient mariés et qui passeront avec leur famille. » Il le prie de lui fournir les signalements des faux sauniers qui sont actuellement en prison afin d'en choisir qui puissent être

---

3. Archives du Canada, B.54-2, p. 472.

4. Archives du Canada, B.55-2, p. 504.

remis à La Rochelle dans les quinze premiers jours de mai 1732.<sup>5</sup>

Le 8 avril 1732, M. de Maurepas écrit de Versailles que « S. M. a esté bien aise d'apprendre que les 64 faux sauniers et contrebandiers envoyés (1731) par le vaisseau « Le Héros » se soient trouvés gens de bons services, et Elle a donné des ordres pour qu'il en soit envoyé 100 cette année. »<sup>6</sup> Le 22 avril, il écrit qu'il a rendu compte au roi des avantages avec lesquels les faux sauniers et contrebandiers envoyés l'année dernière au Canada furent placés en arrivant à Québec et de la facilité que l'on trouvera à en placer d'autres aussi utilement pour eux et pour les habitants de la colonie et que « S. M. a jugé à propos de donner des ordres pour qu'il en soit encore envoyé cette année un certain nombre. J'ai en conséquence, continue-t-il, choisi parmi ceux qui sont dans les prisons 90 qui m'ont paru les plus propres à estre employés dans la colonie et qui doivent être conduits à La Rochelle pour être embarqués sur le vaisseau « Le Rubis. »<sup>7</sup>

La liste des 90 faux sauniers envoyés cette année 1732 nous est inconnue. C'est la seule qui nous manque pour les treize envois faits de 1730 à 1743 inclusivement. Il ne faudrait pas en déduire pour cela qu'il ne vint pas de faux sauniers en 1732 car, le 21 avril 1733, dans une dépêche à MM. de Beauharnois et Hocquart, M. de Maurepas dit qu'ayant « égard à leurs représentations

5. Archives du Canada, B.57-2, p. 637.

6. Archives du Canada, B.57-2, p. 637.

7. Archives du Canada, B.57-2, p. 670.

sur la manière avantageuse dont ils ont disposé des faux sauniers envoyés en 1732, il a donné l'ordre d'en faire passer d'autres sur « Le Rubis. »

Le 29 décembre 1733, dans une missive à M. Fagon, le ministre se plait à dire que les faux sauniers envoyés au Canada ont été utilement employés. Le gouverneur et l'intendant lui en ayant demandé une soixantaine, il ajoute qu'il « convient de n'envoyer que des garçons qui s'attachent bien mieux à la colonie que des gens mariés. » Comme chaque année, il demande la liste des faux sauniers détenus dans les prisons et leurs signalements afin qu'il puisse choisir ceux qui pourront faire l'affaire.<sup>8</sup> Le 20 avril 1734, en son palais de Versailles, le roi signe un ordre pour l'embarquement de 62 faux sauniers sur « Le Rubis » pour le Canada.<sup>9</sup> « J'ai choisi, écrit à la même date le ministre des colonies, 62 faux sauniers qui ont été classés pour être embarqués sur « Le Rubis, » cape. le chev. de Chaon... Je vous envoie une liste dans laquelle leurs signalements sont marqués. »<sup>10</sup>

Le 19 avril 1735, autre dépêche du ministre : « Je vous ai marqué par une de mes dépêches qu'il pourrait être encore envoyé cette année un certain nombre de faux sauniers et contrebandiers en Canada. J'en ai choisi en effet, d'entre ceux qui sont dans les prisons du Roi, 62 qui m'ont paru les plus propres à être employés dans la colonie et j'ai fait expédier les ordres nécessaires pour leur conduite à La Rochelle et pour leur embarquement sur le

8. Archives du Canada, B.58-1, p. 434<sup>1</sup>/<sub>2</sub>.

9. Archives du Canada, B.60-1, p. 24.

10. Archives du Canada, B.60-1, p. 24.

vaisseau du Roy « Le Héros, » commandant M. de Forant. Ce nombre sera peut-être diminué, attendu qu'il pourra y en avoir qui seront élargis avant leur départ. Quoiqu'il en soit, ils sont presque tous garçons. »<sup>11</sup> Le 7 octobre suivant, MM. de Beauharnois et Hocquart accusent réception de « 54 faux sauniers qui ont été distribués dans le pays comme engagés. »

Ce système de colonisation a donc été apprécié favorablement dans le temps. Les personnes qui gouvernaient les destinées de la Nouvelle-France, comme aussi les membres du Conseil Souverain, se sont toujours montrés sévères sous le rapport de la morale. Aussi, nous est-il permis de croire qu'ils n'auraient jamais encouragé cette immigration s'ils avaient jugé que les faux sauniers devenaient une charge et une tare pour nous. M. Sulte avait donc raison de dire que nous avons bien fait d'accueillir ces nouveaux colons de la main gauche, et les nombreux documents découverts depuis qu'il écrivait ces lignes (1897) confirment en tout point ses avancés. La question de la moralité des nouveaux colons, hommes et femmes, était tellement à l'ordre du jour en tout temps que nous la voyons reparaitre souvent dans les dé pêches de nos administrateurs.

Ainsi, le 26 avril 1736, M. de Maurepas écrivant au gouverneur et à l'intendant dit: « Sur les différentes listes qui m'ont été remises des faux sauniers détenus dans les prisons du royaume, j'en ai choisi 24 qui m'ont paru les plus propres à estre

---

11. Archives du Canada, B.63, p. 477.

employés au Canada, et j'ai fait expédier les ordres reçus pour leur conduite à Rochefort, et pour leur embarquement sur le vaisseau « Le Héros. » Ce nombre sera peut-être diminué attendu qu'il pourra y en avoir qui seront élargis avant leur départ. . . Vous donnerez à M. de St-Clair qui commande ce vaisseau la décharge de ceux qu'il vous remettra, et vous veillerez à ce qu'il n'en puisse repasser aucun en France. Mais si vous jugez qu'il y en ait qui doivent y être renvoyés, vous me rendrez compte des raisons et attendrez les ordres du Roy sur cela. Je vous envoie une liste de ces faux sauniers dans laquelle leur état et leurs signalements sont marqués et par laquelle vous verrez qu'ils sont presque tous garçons. S'il s'en trouve qui veulent servir dans les troupes, M. le Mis de Beauharnois pourra les y faire incorporer. A l'égard des autres, vous les emploierez de manière qu'ils puissent estre utiles à la colonie en les distribuant aux habitants qui en auront besoin et qui en demanderont. »<sup>12</sup>

La pratique de déporter ici des faux sauniers se continua encore durant quelques années, c'est-à-dire jusqu'en 1743 inclusivement, alors que le contingent de cette année semble être le dernier. Le gouverneur et l'intendant exposèrent au ministre la difficulté qu'il y avait à placer d'autres faux sauniers, parce qu'on en avait envoyé déjà beaucoup depuis 1730. Devant cette requête justifiée de nos deux administrateurs, la mère-patrie abandonna cette coutume.

---

12. Archives du Canada, B.64, p. 433.

A l'aide des correspondances et des listes officielles conservées aux Archives publiques d'Ottawa, et qu'a bien voulu nous communiquer notre excellent ami M. Francis-J. Audet, nous avons pu dresser un tableau approximatif des arrivages, année par année, sauf pour 1732 dont la liste manque, et pour 1738, année où, par suite de la disette du blé au Canada, il ne fut pas envoyé de faux sauniers.<sup>13</sup>

Année 1730,	26	Année 1737,	31
“ 1731,	64	“ 1738,	(aucun)
“ 1732,	90(?)	“ 1739,	43 <sup>14a</sup>
“ 1733,	99	“ 1740,	34
“ 1734,	62	“ 1741,	36
“ 1735,	54	“ 1742,	35
“ 1736,	45 <sup>14</sup>	“ 1743,	17

Soit un total de 636 personnes, épouses et enfants non compris.

Ces chiffres sont-ils exacts? C'est plus que nous pourrions dire. Il nous est permis de supposer qu'ils sont exagérés. Mais ce que nous pouvons cependant affirmer sans crainte d'être contredit, c'est qu'un très petit nombre des faux sauniers passés au Canada de 1730 à 1743 se sont faits colons stables. Il résulte de nos enquêtes minutieuses et

13. Archives du Canada, B.67, p. 50; B.68, p. 247. Le 13 mai 1738, le ministre écrit à M. Fagon: "La situation où se trouvent cette année le Canada et l'Île Royale par rapport à la disette des blés, m'a fait juger qu'il n'était pas à propos d'y envoyer des faux sauniers".

14. 57 de nommés sur le rôle, mais 12 marqués "non embarqués."

14a. 60 de nommés sur le rôle, mais 17 non embarqués.

longuement suivies dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Cyprien Tanguay et autres sources que, sur 636 hommes supposés être venus au pays, nous n'en avons retracé et identifié que 92. Le nombre des prisonniers était ordinairement diminué au départ, plusieurs étant élargis avant l'embarquement; les uns tombaient malades durant le trajet pénible et hâtif des prisons où ils avaient été détenus au port où devait partir le navire; d'autres désertaient; d'autres encore mouraient en mer. On se rend compte aussi qu'un grand nombre des arrivants échappaient à l'attention des autorités, une fois en Canada, prenaient la clef des champs, et, soit comme rats de cale ou par voie de la Nouvelle-Angleterre, repassaient en France ou ailleurs. C'était à une époque où les Canadiens émigraient facilement au Mississipi, où les moeurs relâchées faisaient contraste avec l'austérité morale des rives du Saint-Laurent, et nous en avons vu un certain nombre qui se firent coureurs de bois avec le dessein exprès de se soustraire à la discipline, tant administrative que religieuse. Les désertions étaient si fréquentes chez les faux sauniers que le ministre s'en plaignit à plusieurs reprises.

Le 30 avril 1737 il écrivait à M. de Beauharnois, gouverneur: « On ne s'aperçoit que trop que parmi les faux sauniers qui sont envoyés au Canada, il y en a qui trouvent le secret de repasser en France. . . Si vous croyez que les sauvages puissent favoriser leur évasion, vous devrez prendre des mesures pour les en empêcher, et quant aux engagements qu'ils pourraient prendre comme matelots, je ne vois pas qu'il soit difficile, lorsque l'on y don-

nera l'attention convenable, de les empêcher, ou de découvrir les Mes des Batimens qui les recevront et qu'il conviendra de punir à toute rigueur. En un mot on les retiendra certainement dans la colonie lorsque l'on veillera exactement sur leurs démarches. »<sup>15</sup>

Le 14 avril de l'année suivante, le ministre y revient : « Il est à souhaiter que l'ordonnance (10 mai 1736) que vous avez rendue pour empêcher l'évasion des faux sauniers puisse produire de l'effet, et vous ne sauriez être trop attentifs à tenir la main à son exécution. » Puis, le ministre prie dans cette même lettre le gouverneur et l'intendant de lui marquer le nombre de faux sauniers qu'ils voudront pour l'année 1739.<sup>16</sup>

Le 14 février 1742, le ministre remarque qu'il est informé que, malgré les défenses faites aux capitaines de navires qui partent du Canada d'embarquer aucun particulier sans la permission du gouverneur, il arrive que des faux sauniers retournent en France, parfois en passant par les colonies anglaises, et il demande de veiller strictement à la surveillance des ordonnances.<sup>17</sup>

Le gouverneur, l'intendant, des membres du Conseil Souverain et des personnes influentes du clergé composaient à Québec un comité qui s'occupait de secourir les nouveaux colons à leur arrivée à bord des navires, de même que de leur hébergement à terre et, enfin, de leur établissement le plus

15. Archives du Canada, B.65-3, p. 416; B.64, p. 176.

16. Archives du Canada, B. 68, p. 247.

17. P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances des Intendants*, vol. 2, p. 201; Archives du Canada, folio 410, p. 106; folio 411, p. 108.

avantageux, soit dans les troupes ou chez les habitants. Dans les nombreuses dépêches du ministère des colonies, il y est souventes fois question de favoriser l'enrôlement des faux sauniers dans les troupes. Déjà, le 25 avril 1730, le roi fait savoir qu'il « désire qu'on incorpore dans les troupes ceux qui le désireront. M. le Mis de Beauharnois les y fera entrer après avoir pris leur engagement et l'intention de S. M. n'est point qu'ils y servent autrement. » Le 21 avril 1733, il dit encore : « S'il y a des faux sauniers qui préfèrent s'enrôler dans les troupes, ils trouveront bon de les y incorporer. » Et le 20 avril 1734, voici qu'il y revient à loisir lorsqu'il écrit qu'on devra « laisser entrer dans les troupes ceux qui le désireront. »<sup>18</sup>

Les faux sauniers qui optaient pour le service militaire étaient peu nombreux, bien qu'on leur fournit l'habillement, la ration et la solde comme aux autres soldats.<sup>19</sup> Ils étaient plutôt placés chez des habitants et des particuliers et ils ne furent pas, comme le laisse entendre Ignotus,<sup>20</sup> traités en mercenaires. Au contraire, ils purent jouir ici des libertés sociales, droits et privilèges au même rang que les habitants de vieille souche et leur histoire se mêle à celle de ceux-ci d'une façon identique. La plupart sont devenus par la suite des cultivateurs aisés ou des artisans laborieux et nous serions bien en peine de les désigner du doigt dans la phalange nombreuse et digne de nos ancêtres.

---

18. Archives du Canada, B. 54-2, p. 472, 526, 678; B.58-1, p. 52

19. Archives du Canada, B.54-2, p. 678; B.68, p. 52.

20. B. R. H., IV, p. 374.

Le 20 avril 1734, le ministre écrit au gouverneur: « Le roi n'a point approuvé la proposition que vous avez faite de régler les prix et le temps des engagements des faux sauniers qui entrent chez les habitants; il convient de leur laisser la liberté de faire leurs conditions avec les colons chez lesquels ils prennent du service, et si on les gênait sur cela, ils pourraient se porter à la désertion. »<sup>21</sup>

Le 17 avril 1736, le ministre écrit de nouveau sur ce sujet: « J'ai approuvé que les faux sauniers qui ont été distribués aux habitants y aient été engagés sur le pied de 100 livres par an, et puisque vous jugez que c'est le parti qui convient le mieux pour s'en assurer, on pourra en user de même pour ceux qui sont envoyés cette année. »<sup>22</sup>

La correspondance du temps fait voir que les habitants recherchaient pour leurs travaux des champs les faux sauniers, car ceux-ci étaient en général de beaux hommes, forts et travaillants.<sup>23</sup> On eut toujours soin, aussi, de s'assurer que les faux sauniers envoyés ici puissent se tirer d'affaires par eux-mêmes. De même qu'on renvoyait en France ceux dont la conduite était reprehensible, on refusait les infirmes et les vieillards. Le 5 octobre 1736, le gouverneur et l'intendant informent le ministère des colonies qu'il y a des infirmes qu'il leur faudra éconduire. Le 8 du même mois, ils y reviennent et déclarent que « les infirmités des faux

---

21 Archives du Canada, B. 61-1, p. 520.

22. Archives du Canada, B. 64, p. 427, 540.

23. Voir lettres de M. de Maurepas, 20-4-1734; 21-4-1733; Rapport des Archives, 1904, p. 328; 1905, vol. I, p. 15, 580.

sauniers et des personnes envoyées par lettres de cachet en faisaient un embarras pour le pays. »<sup>24</sup>

Les révocations des ordres en vertu desquels les faux sauniers avaient été transférés en Canada « pour le reste de leurs jours »<sup>25</sup> furent nombreuses, surtout à partir de 1733.<sup>26</sup> Et c'est ainsi que, peu à peu, partiront les indésirables. Ceux qui restèrent s'adaptèrent nos moeurs, nos coutumes, notre religion. Ils ne sont pas légion, nous le répétons, et ce furent d'honnêtes pères de familles et de vrais patriotes. Nous pourrions en citer dont les fils firent notre orgueil. Mais nous n'anticiperons pas sur le travail que se propose de faire sur ce sujet l'un de nos historiens les mieux avisés et qui complètera l'ébauche que nous venons de brosser brièvement en marge du texte de Benjamin Sulte.

Gérard MALCHELOSSE.

---

24. Archives du Canada, B.74-2, p. 153.

25. Archives du Canada, B.54-2, p. 496; B.55-2, p. 537; B.54-2, p. 498; B.68, p. 262.

26. Archives du Canada, B.74-2, p. 153, 206. Aussi 509, 574, 577, 568, 519, 461, 435.

# Table des Matières

---

	Pages
Préface de M. Aegidius Fauteux .....	5
DEFENSE DE NOS ORIGINES .....	11
I — Au Brésil, aux Antilles, en Australie, 1555, 1650, 1788 .....	11
II — Au Canada avant 1608 et jusqu'à 1632. — Le baron de Léry, 1518. — Premiers Colons.....	21
III — De 1608 à 1663. — Les fondateurs de la race canadienne .....	33
IV — De 1664 à 1675. — Les soldats du régiment de Carignan. — les racontars de La Hontan. — Les filles du roi. ....	45
V — Origines du parler canadien. — Normands et autres. ....	57
VI — Nouveaux immigrants, 1675-1740. — Les faux sauniers, 1700-1740. — Captifs de la Nou- velle-Angleterre, 1689-1758 .....	64
VII — Coureurs de bois, 1675-1750 .....	76
VIII — Les Métis du Bas-Canada et du Nord-Ouest.....	83
APPENDICE .....	91
Madame Bourdon et l'immigration des filles dans la Nouvelle-France .....	91
Les Faux sauniers au Canada .....	110

# Index Général

---

	Pages
Abénakis, Sauvages . . . . .	86
Acadie . . . . .	21
Acadiens, origine des, . . . . .	25
Aillebout de Coulonge, Mme Louis d', . . . . .	103
Algonquins, Sauvages, . . . . .	84, 85
Anjou, recrue de l', 1653, . . . . .	37, 38, 39, 57, 97
Antilles, les, . . . . .	11, 20, 51, 52, 55, 69, 100
Australie, colonies pénales de l', . . . . .	13-17, 20, 25
Auteuil, Denis-Joseph Ruelle d', . . . . .	95
Autray, fief d', . . . . .	93
Autriche, Anne d', . . . . .	96-98
Banque de Law, sa banqueroute, . . . . .	69
Barrès, Maurice, . . . . .	32
Beauchêne, capitaine . . . . .	68, 69
Beauharnois, M. de, gouverneur-général, . . . . .	71
Beauport, . . . . .	35, 39
Bécancour, . . . . .	86
Bienville, Lemoine de, . . . . .	72
Bois-le-Comte, neveu de Villegaignon, . . . . .	14
Bontemps, capitaine . . . . .	97
Boucher, Pierre . . . . .	71, 99, 108
Boulé, Hélène, épouse de Champlain, . . . . .	24
Bourdon, Jean, . . . . .	39, 92-96, 102, 103
Bourdon, Mme, . . . . .	9, 50, 91-109
Bourdon, Marie, . . . . .	93, 94
Bourgeois, Marguerite, . . . . .	98, 103, 107, 109
Braut de Pomerainville, Henri, . . . . .	96
Brésil, premières tentatives de colonisation au, . . . . .	11-13, 16, 17,
Bretons, . . . . .	29
Carignan, régiment de, . . . . .	45, 46, 50, 65, 77, 100-102, 107
Cartier, Jacques . . . . .	11, 21, 23, 25, 26, 28-30
Caughnawaga, . . . . .	86
Cent-Associés, Compagnie des, . . . . .	16, 33, 35, 36, 44, 77
Champlain, Samuel, . . . . .	15, 16, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 34, 35, 41, 65
Chansons populaires, nos . . . . .	62, 78
Charest, Jean . . . . .	94
Chauvin, marquis de, . . . . .	29, 31
Colbert, ministre . . . . .	54, 55, 66, 70, 103, 105, 109
Coligny, Gaspard de Chastillon de, . . . . .	12, 16
Colin, Michel, . . . . .	24
Colomb, Christophe, . . . . .	12
Colonies, fausses idées des Français sur les, . . . . .	14, 15, 18-20

	Pages
Colonisation négligée, . . . . .	33, 42, 54, 63, 66, 80, 81
Colons, se recrutent d'eux-mêmes, . . . . .	33, 37
Colons, premiers, . . . . .	24, 26-28, 34, 36, 58
Colons, choix des, moralité des, . . . . .	7, 30, 36, 40-44, 97-100, 118
Commerce, . . . . .	57, 58, 70
Conseil Souverain, . . . . .	61, 66, 67, 70, 79, 80, 99, 102, 103
Couillard, Guillaume, . . . . .	26, 28, 34, 35, 92
Coureurs de bois, . . . . .	18, 32, 75-83, 103
Cousin, Jean, navigateur, . . . . .	12
Cultures, . . . . .	28, 35, 60
Desdames, Thierry, . . . . .	27
Desportes, Hélène, . . . . .	27
Desportes, Pierre, . . . . .	27, 28, 34
Dombourg, fils de Jean Bourdon, . . . . .	102, 105
Dosquet, Mgr Pierre-Herman, . . . . .	70
Duchesne, Adrien, chirurgien, . . . . .	34
Eau-de-vie, . . . . .	96
Ecoissais, highlanders, . . . . .	73
Education, instruction, . . . . .	50, 61, 62, 100, 104
Etienne, Mme . . . . .	106
Faux sauniers, . . . . .	9, 67-70, 110-125
Femmes au Canada, premières, . . . . .	24, 26, 34
Filles, immigration des, fils du roi . . . . .	7, 8, 27, 34, 37, 38, 48-59, 70, 91-109
Fils de famille, . . . . .	69-71
Floride, . . . . .	16
Fort-Dauphin, massacre de, 1674 . . . . .	53
Fourrures, voir Traités.	
Français colonisateurs, les, . . . . .	11-17
Français, caractère du type, . . . . .	79, 80, 84, 85
Gaffarel, Paul, historien, . . . . .	12, 14, 17-19, 32
Gagnier, Anne, voir Mme Bourdon	
Gascons, . . . . .	58, 60
Gaudais-Dupont, commissaire, . . . . .	99
Giffard, Robert, . . . . .	27, 34, 35, 39, 92
Gloria, Jean, . . . . .	94
Godefroy de Lintot, Jean, . . . . .	34, 39
Godefroy, Jean-Paul, . . . . .	27, 34, 37
Gosselin, Mgr Auguste, . . . . .	109
Gourdeau, Jacques, . . . . .	92
Guerres, . . . . .	42, 46, 72-75
Guerre de Sept Ans, . . . . .	46
Guyane, . . . . .	20
Habitant, ce terme, . . . . .	78
Habitants, Compagnie des, . . . . .	95
Hébert, Guillemette, . . . . .	26
Hébert, Louis, . . . . .	26, 34, 35
Hertel, Jacques, . . . . .	34, 37, 39
Hospitalières, . . . . .	36

	Pages
Hubout, Guillaume, . . . . .	26, 28, 34, 35
Hurons, Sauvages, . . . . .	85
Immigration féminine, voir Filles.	
Immigration irlandaise, . . . . .	32, 73, 74
Incarnation, Mère Marie de l', . . . . .	96, 100-105, 109
Indes, Compagnie des, . . . . .	54, 77, 79
Instruction, voir Education.	
Irlandais au Canada, premiers, . . . . .	32, 73, 74
Iroquois, Sauvages, . . . . .	77, 84-85
Jacques-Cartier, seigneurie, . . . . .	94, 95
Jésuites, . . . . .	35-37
Jonquet, Joseph-Marie-Etienne, . . . . .	34
Journalisme au Canada, ignorance du, . . . . .	28-30
Juchereau, . . . . .	39
Justice, . . . . .	71
Kertk, frères, . . . . .	26, 27
La Fontaine, fabuliste, . . . . .	52, 69
La Hontan, baron de, . . . . .	7-9, 48-56, 70, 96, 104, 105, 107
Langlois, Françoise, . . . . .	27
Langlois, Marguerite, . . . . .	24, 26
Langue française, voir Parler canadien.	
Laporte, Pierre de, . . . . .	92, 93
La Roche, marquis de, . . . . .	25, 29, 30
La Rochelle, . . . . .	53, 59, 64
La Roque, voir Roberval.	
La Salle, Cavalier de, . . . . .	53
La Tour, abbé Louis Bertrand de, . . . . .	70
Laudonnière, René de Goulaine de, . . . . .	16
Lauzon, Jean de, grand sénéchal, . . . . .	39, 95
Law, financier, sa banqueroute, . . . . .	69
Le Beau, Claude, . . . . .	71, 107
Le Clercq, Frère, Récollet, . . . . .	108
Législation, . . . . .	59, 71
Lemoine de Bienville, . . . . .	72
Le Neuf, les deux, . . . . .	39
Léry, baron de, et de Saint-Just, . . . . .	22, 30
Le Sage, Alain-René, . . . . .	54, 68, 69, 96
Lesage, Marguerite, . . . . .	24, 26, 34
Le Tardif, Olivier, . . . . .	27, 34, 92
Louis XIV, se désintéresse du Canada, . . . . .	63, 66, 69, 81
Louisiane, la, . . . . .	52, 53, 72, 107, 121
Madagascar, île, . . . . .	53, 55
Mance, Jeanne, . . . . .	97, 103
Marsollet, Nicolas, . . . . .	27, 34, 37
Martin dit l'Écossais, Abraham, . . . . .	24, 26, 28, 34, 35
Métiers, . . . . .	36, 44, 60, 61
Métis ou Bois-Brûlés, métissage, . . . . .	17-19, 22-23, 32, 35, 75, 83-90
Michelet, historien, sa fausse conception des colonies, . . . . .	55, 56
Milice, officiers de, . . . . .	47

	Pages
Milices canadiennes, . . . . .	41, 47, 100
Monceaux, seigneurie, . . . . .	94, 95
Montagnais, Sauvages du Saguenay, . . . . .	86
Montmagny, M. de, gouverneur-général, . . . . .	41, 65
Montréal, . . . . .	36-39, 57, 58, 84, 97, 98
Moralité des premiers Canadiens, . . . . .	7, 30, 36, 41-44, 97-109, 118
Morin, Soeur, . . . . .	100
Nativité, Mère Renée de la, . . . . .	97
Neuville, seigneurie, . . . . .	94, 95
Nicolet, Jean, . . . . .	34
Normands, . . . . .	33, 34, 57-65
Nouvelle-Angleterre, captifs de la, . . . . .	73-76
Nouvelle-Angleterre, colonies de la, . . . . .	40, 41, 46, 47, 81
Oka, poste d', . . . . .	86
Outlaws, ce mot . . . . .	76, 82
Parkman, Francis, historien, . . . . .	47, 48
Parler canadien, origine du, . . . . .	57-64
Peltrie, Mme de la, Marie-Madeleine de Chauvigny, . . . . .	97
Percherons, . . . . .	60, 61
Pivert, Nicolas, . . . . .	24, 26, 23, 34, 35
Poitevins, . . . . .	38, 58, 60, 64, 65
Population, . . . . .	33, 42, 63, 65, 73, 80, 84, 97, 99
Portugais au Brésil, les, . . . . .	13
Potel, Jacqueline, . . . . .	92, 94
Prévost, Martin, . . . . .	84
Quatrefages, M. de, . . . . .	19
Québec, . . . . .	21, 26, 28, 30, 38, 84, 85, 97
Québec, Hôtel-Dieu de, . . . . .	70
Québec, plan de, 1660, . . . . .	93
Queylus, abbé Gabriel de, . . . . .	93
Ribaut, Jean, . . . . .	16
Richelieu, cardinal de, . . . . .	15, 16
Richelieu, fort (Sorel), . . . . .	93
Riel, Louis, chef des Métis, . . . . .	13
Roberval, François de la Roque de, . . . . .	14-17, 23, 25, 29, 30
Rollet, Marie, . . . . .	26, 34
Roy, J.-Edmond, . . . . .	9, 53
Roy, P.-G. . . . .	109
Ruette d'Auteuil, Denis-Joseph, . . . . .	95
Sable, île de, . . . . .	22, 23
Saint-Esprit, ordre du, . . . . .	94
Saint-François-du-Lac, . . . . .	86
Saint-François, fief, . . . . .	93
Saint-Joseph, fête, . . . . .	92
Saint-Louis, ordre de, . . . . .	94
Saint-Louis, saut (Caughnawaga), . . . . .	86
Seigneuries, . . . . .	40, 46
Sel, commerce du, faux sauniers . . . . .	67, 110-113
Sillery, . . . . .	86

---

	Pages
Sokokis, Sauvages, . . . . .	86
Sorel, fort, . . . . .	93
Souart, abbé Gabriel, . . . . .	98
Sulte, Benjamin, . . . . .	5-9, 18, 62, 91-93, 100, 104, 107, 109
Talon, Jean, intendant, . . . . .	101, 106, 107, 109
Tanguay, Mgr Cyprien, . . . . .	56, 108, 109
Têtes-de-Boule, Sauvages du haut Saint-Maurice, . . . . .	86
Toupin, Toussaint, . . . . .	94
Traite des Fourrures, . . . . .	25, 26, 33, 35, 36, 53, 77, 79
Trois-Rivières, . . . . .	38, 39, 84, 93, 97
Troupes, . . . . .	41, 47, 100
Ursulines, . . . . .	36, 61, 96
Vault, Claire-Françoise du, . . . . .	95
Vault, Jean-Clément du, seigneur de Monceaux, . . . . .	94
Vaudreuil, Pierre de Rigaud de, . . . . .	72
Vienne, Marguerite, . . . . .	24
Vignal, abbé Guillaume, . . . . .	98
Villegaignon, Nicolas Durand de, . . . . .	12-17
Vimont, Père Barthélémy, . . . . .	97

---

✓







